



## Inventaires Communaux de la Biodiversité

### Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe



**Année 2014**

#### **Contacts**

*Pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois :*

Guillaume Dhuiège – Responsable du Patrimoine Naturel et eaux.

[guillaume.dhuiège@parc-naturel-avesnois.com](mailto:guillaume.dhuiège@parc-naturel-avesnois.com)

Aurélien Thurette – Chargé de mission « Patrimoine naturel et biodiversité »

[aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com](mailto:aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com)

*Pour le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais :*

Benoît Gallet – Chargé de mission territorial

[benoit.gallet@espaces-naturels.fr](mailto:benoit.gallet@espaces-naturels.fr)

Gaëtan Rey – Chargé de mission scientifique

[gaetan.rey@espaces-naturels.fr](mailto:gaetan.rey@espaces-naturels.fr)

**Réalisation** : Gaëtan Rey

**Relecture** : Aurélien Thurette



## Remerciements :

Merci à M. Dosen Nicolas, maire de Saint-Hilaire-sur-Helpe et Monsieur Stéphane Symond, premier adjoint pour leur implication et leur volonté de transmettre aux générations futures un territoire de qualité.

Merci au Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) présidé par Paul Raoult et dirigé par Yvon Brunelle. Merci à Guillaume Dhuiège, responsable du pôle « Patrimoine naturel et eau » et à Aurélien Thurette, chargé de mission « Patrimoine naturel et biodiversité » impliqués dans la mise en place de cet outil de connaissance au service des citoyens et des élus. Merci pour leur soutien tout au long de l'étude.

La réalisation de ce document n'aurait pas été possible sans la participation des habitants et des exploitants de la commune et tout particulièrement M. Dematte. Nous les remercions vivement.

## Les inventaires communaux de la biodiversité : Un outil au service de la commune

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose un programme d'amélioration de la connaissance écologique des communes.

### Pourquoi ?

Les objectifs de ce programme sont de **répondre à plusieurs orientations ou mesures de la charte du PNRA** :

- améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions ;
- maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux ;
- améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire ;
- se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines ;
- améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la question des projets d'aménagement publics et privés.

Les ICB : un outil d'aménagement du territoire.

Les Inventaires communaux de la biodiversité apportent les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de document d'urbanisme (PLU, carte communale...), de remembrement ou autre aménagement. L'évolution de l'exigence concernant la prise en compte des milieux naturels, notamment dans les PLU, se traduit par la mise en place d'évaluations environnementales. Il s'agit d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation.

#### Focus : Grenelle de l'environnement

En 2007, le Grenelle de l'environnement est initié suite au constat que la France traverse une grave crise climatique et écologique. Deux lois sont issues de cette réflexion afin de mieux prendre en compte l'environnement dans les domaines du bâtiment et de l'urbanisme, du transport, de l'énergie-climat, de la biodiversité, de la santé et de la gouvernance. Le Grenelle de l'environnement marque la prise de conscience au plus haut niveau de l'importance de l'environnement et de l'écologie dans notre pays.

Les ICB : un outil de préservation des milieux

Les Inventaires communaux de la biodiversité permettent d'identifier les zones d'intérêt écologique fort ainsi que les potentialités d'actions permettant d'améliorer l'expression de la biodiversité des milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal.

Les constats issus de ce travail permettront d'une part de mettre en avant les enjeux écologiques identifiés sur la commune et également d'alimenter les réflexions quant à leur prise en compte notamment dans le cadre de projets d'aménagement locaux (documents d'urbanisme,...).

### Pour qui ?

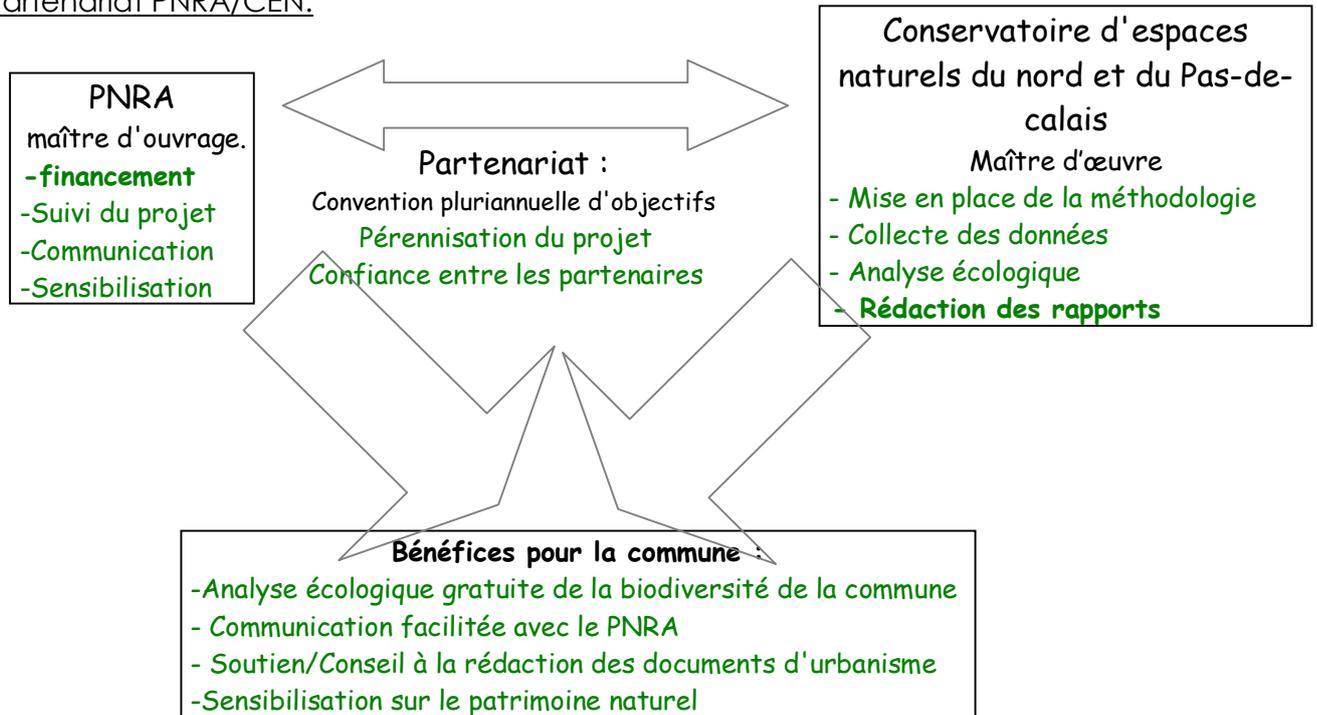
Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose la réalisation d'inventaires communaux de la biodiversité depuis 2012 pour les **communes volontaires** du territoire.

Un des objectifs étant la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, les **communes sur le point de réviser ou en cours de rédaction de leurs documents**

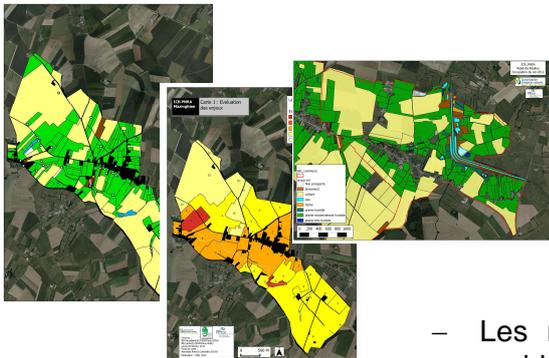
**d'urbanisme**, notamment leur PLU, sont préférentiellement associées au programme. Avoir une meilleure connaissance du terrain permet de mieux conseiller les élus locaux et d'orienter les choix qui seront fait, afin d'intégrer la nature dans leurs futurs projets. Un autre critère de choix pour les premières années de ce projet est le défaut de connaissance sur le plan écologique. Les **communes situées dans les « Espaces de biodiversité à étudier »** identifiés dans le plan de Parc sont ainsi privilégiées.

## Comment ?

Partenariat PNRA/CEN.



- La **phase de terrain** est réalisée par les salariés du CEN. Elle se déroule de mars à août.



- Les **résultats** sont fournis sous forme de cartographies rapidement interprétables par les acteurs de terrain.
- L'**analyse des enjeux écologiques** est une synthèse qui permet d'évaluer l'intérêt écologique des différentes entités communales.

# SOMMAIRE

## Table des matières

Remerciements :.....	1
Les inventaires communaux de la biodiversité : Un outil au service de la commune.....	2
Pourquoi ?.....	2
Pour qui ?.....	2
Comment ? .....	3
Synthèse .....	5
Occupation du sol.....	6
Evolution de l'occupation du sol.....	9
Les haies et leurs qualités écologiques.....	10
Bilan des inventaires des espèces.....	13
Les espèces d'intérêt patrimonial.....	15
Description des zones à enjeux .....	21
Potentialités écologiques sur la commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe: Préservation et amélioration de l'existant.....	27
Annexes.....	32
Liste des espèces .....	32
Fiches descriptives .....	32
Listes d'espèces. ....	33
Fiches descriptives:.....	48
Les haies et le bocage .....	49
Les étangs et mares prairiales.....	51
Les systèmes prairiaux.....	54
Les plantes exotiques envahissantes.....	57
La Chevêche d'Athéna ( <i>Athene noctua</i> ) .....	58
Cordulie métallique ( <i>Somatochlora metallica</i> ) .....	59
Le Nacré de la Sanguisorbe ( <i>Brenthis ino</i> ) .....	60
Flore : Protection et rareté.....	61
Scirpe des bois ( <i>Scirpus sylvaticus</i> ) .....	64
Catabrose aquatique ( <i>Catabrosa aquatica</i> ).....	65
Alchémille glabre ( <i>Alchemilla glabra</i> ) .....	67

## Synthèse

Saint-Hilaire-sur-Helpe, commune de 779 habitants, est située au cœur du PNR Avesnois dans la vallée de l'Helpe majeure. Elle est partie intégrante de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA).

La commune est traversée par l'Helpe majeure formant ainsi une vallée alluviale composée d'un bocage dense de prairies humides, de haies hautes tiges et de mares prairiales. Paysagèrement, la commune présente un paysage de bocage dense. En effet, plus de 170 km de haies ont été dénombrés en 2014 et 60 % de la superficie communale est occupée par des prairies. Quelques zones de grandes cultures et de boisement sont équitablement réparties sur le territoire communal. Au centre de la commune, le long de la D 972, des carrières de « pierre bleue » occupent l'espace.

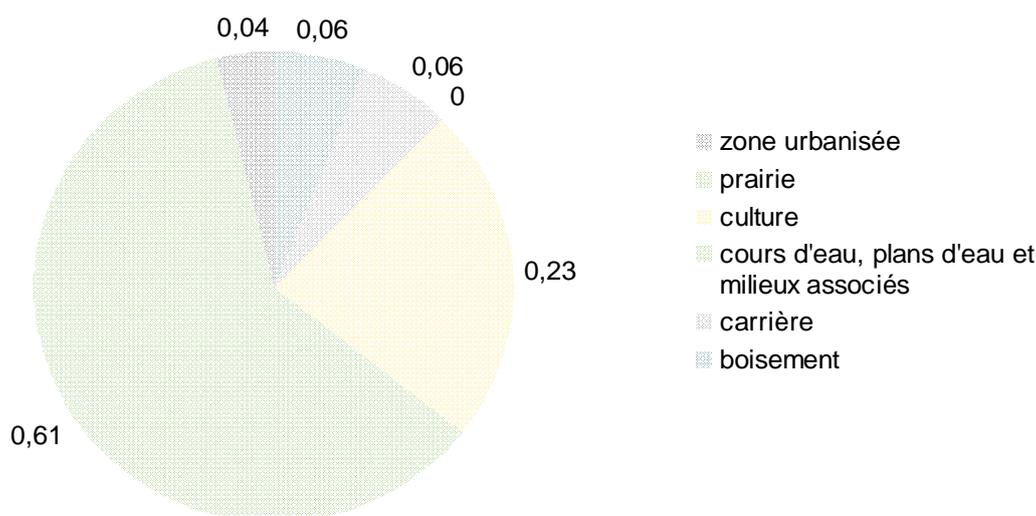
Le bocage communal concentre une importante biodiversité considérée comme patrimoniale et typique de l'Avesnois. En 2014, 375 espèces ont été recensées dont 267 espèces de flore et 63 espèces d'oiseaux. Parmi ces espèces, 34 sont considérées comme patrimoniales. De nombreux habitats naturels d'intérêt comme les prairies humides ont été observés. En croisant les différents enjeux écologiques identifiés sur la commune, des zones d'enjeux à différentes échelles (du local à national) ont été cartographiées.

Dans l'objectif de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel communal, quelques mesures de gestion et d'action ont été définies et cartographiées. Ces actions pourront donc être menées par la commune en partenariat avec les acteurs locaux intervenant en Avesnois.

## Occupation du sol

En 2014 au cours des journées de terrain effectuées sur la commune, l'occupation du sol des parcelles visitées a été notée. Pour les zones qui n'ont pas été prospectées, l'analyse a été réalisée par photo interprétation à partir de la dernière campagne de photographies aériennes de 2013. Une carte à l'échelle des parcelles cadastrales a donc été dressée (cf. carte 1 p8)

Cette occupation reflète l'utilisation qui est faite du territoire communal. Sur les 15,41 km<sup>2</sup> de la surface communale, 5 grandes entités peuvent être distinguées : les prairies, les cultures, les boisements, les carrières et les zones urbanisées.



*Graphique 1 : synthèse de l'occupation du sol à Saint-Hilaire sur Helpe en 2014*

### **Les prairies : 61 % du territoire (± 692 ha)**

Saint-Hilaire sur Helpe est une commune dont le paysage est représentatif de l'identité même du Parc naturel régional de l'Avesnois, à savoir un bocage dense composé de haies hautes tiges, de haies de Charmes têtards et des prairies parfois ponctuées d'arbres isolés et de vergers hautes-tiges. Un peu plus de 60 % du territoire communal est occupé par les prairies. Ces prairies sont de diverses natures en fonction de leur localisation et de la géologie du sol : prairie humide, prairie dite mésophile c'est à dire moyennement humide. Les usages sur ces prairies à savoir le pâturage équin, le pâturage bovin, les prairies de fauches accentuent cette diversité prairiale.

### **Les cultures : 23 % du territoire (± 265 ha)**

Les cultures sont majoritairement réparties dans la partie communale située au nord de la voie ferrée dans les zones de plateaux. Il n'y a pas de grandes entités homogènes de cultures. Leurs répartitions restent diffuses et couvrent 23 % de la surface communale.

### **Le village : 4 % du territoire (± 44 ha)**

Une moitié de la surface urbanisée est concentrée dans le centre village aux abords de l'Helpe. L'autre moitié concerne un habitat diffus sur l'ensemble du territoire communal qui correspond généralement aux fermes et à leurs annexes. 4 % de la surface

communale est occupée par ces zones dites « urbanisées ».

### **Les boisements : 6 % (± 71 ha)**

La commune à dominante prairiale et bocagère présente peu de boisements. Deux « massifs » constituent la majorité de la surface communale boisée : le Bois Pascal, localisé au nord de la commune, et le Bois d'Hulaine situé à l'extrême sud du territoire communal. Quelques plantations récentes, aux abords de ces massifs, viennent compléter la surface boisée de la commune.

### **Carrière : 6 % (± 70ha)**

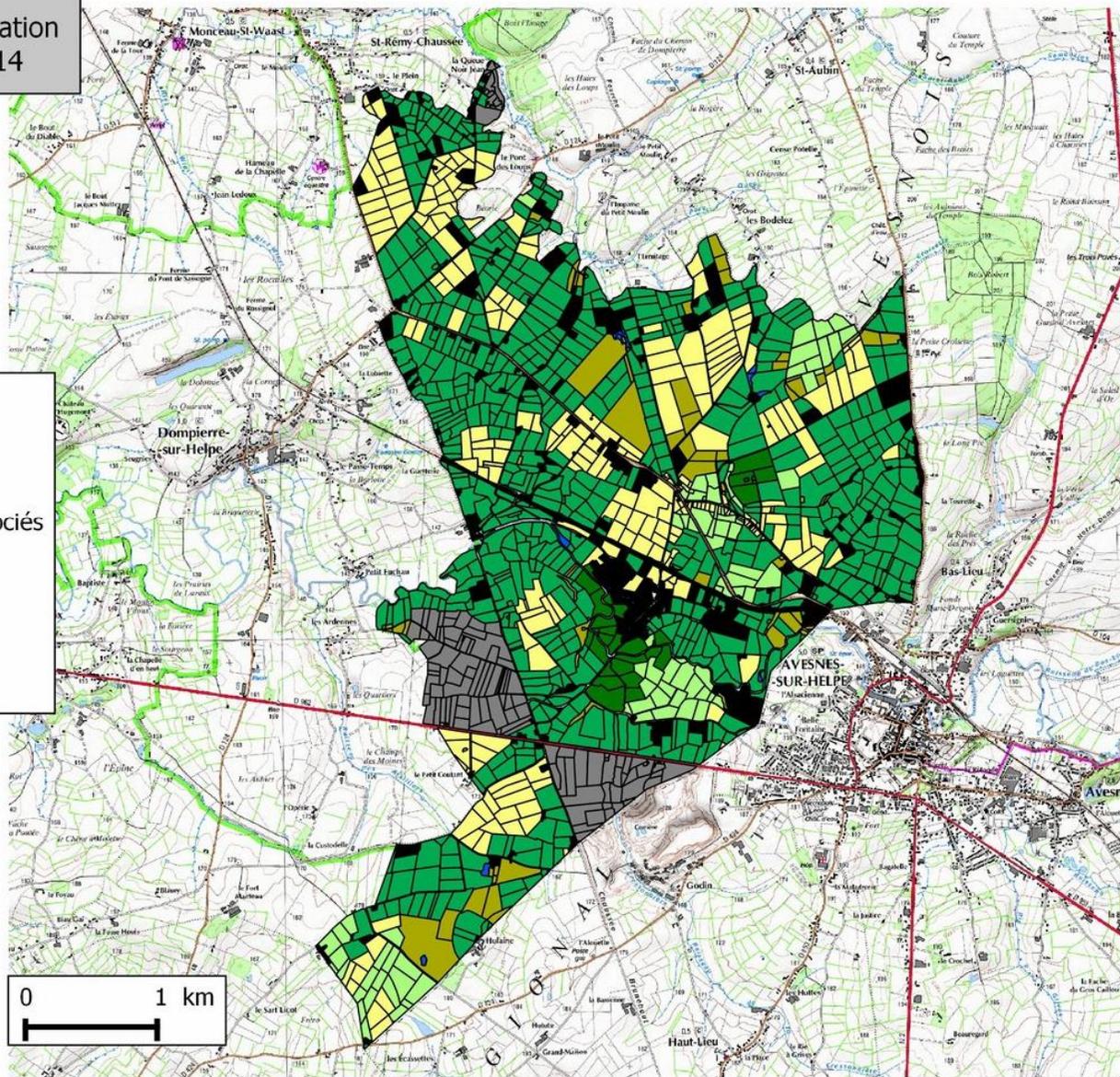
Les surfaces occupées par les carrières se situent de part et d'autre de la route départementale D 962. Elles présentent la même surface communale que les boisements, soit environ 70ha.

### **Cours d'eau, plan et milieux associés 0,01 % (0,20 ha)**

La surface occupée par les plans d'eau et leurs abords est presque anecdotique par rapport à la superficie de la commune (0,01%). Ces plans d'eau sont principalement situés le long des ruisseaux de la Croisette et de Buchemont, au niveau de la ferme du curé.

**Légende**

- boisement
- carrière
- cours d'eau, plans d'eau et milieux associés
- culture
- prairie
- prairie humide
- prairie mésophile
- zone urbanisée



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nord - Pas-de-Calais

PPIGE  
Plan Régional  
d'Occupation  
du Sol

Parc  
naturel  
régional  
de l'Avesnois

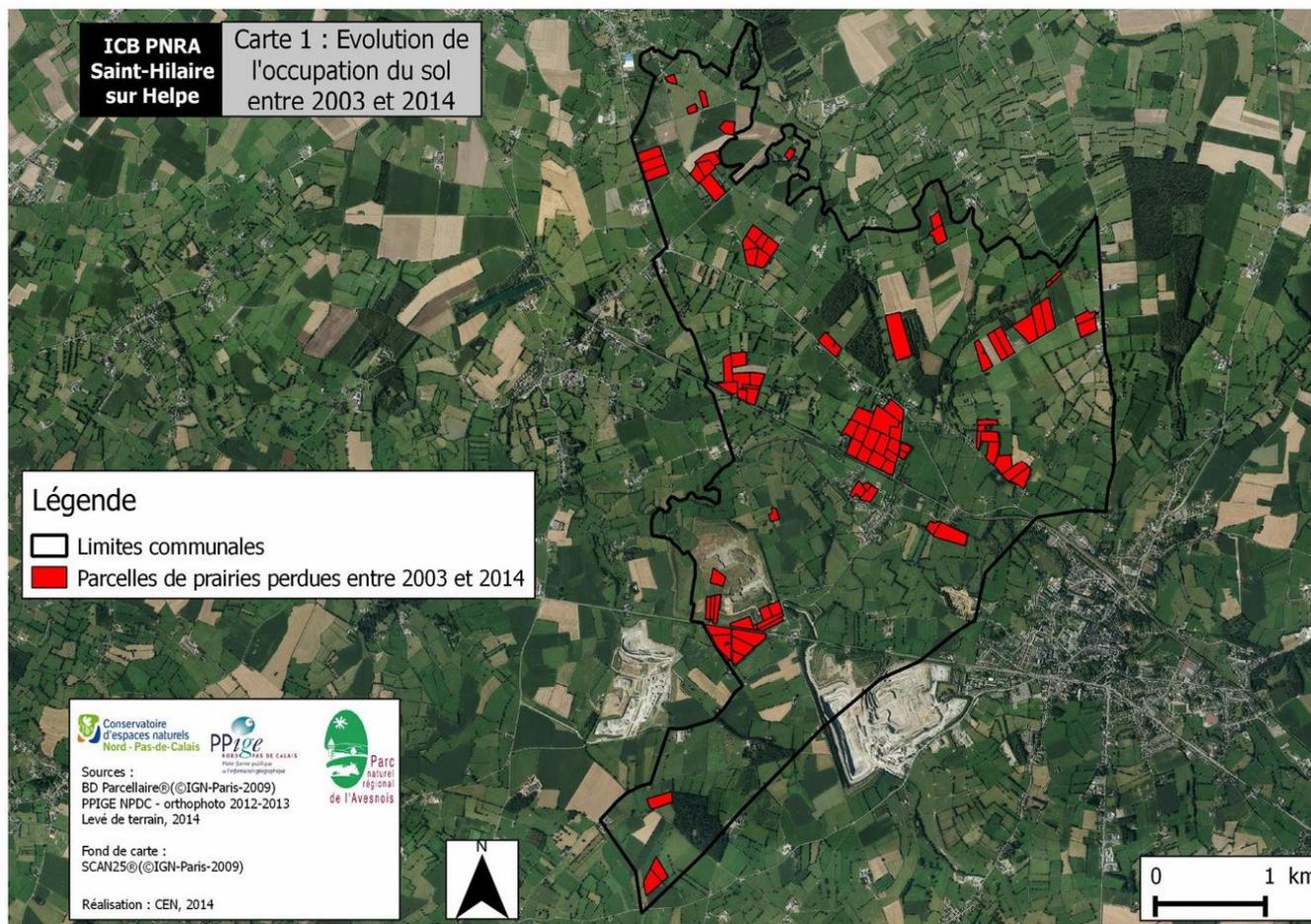
Sources :  
BD Parcellaire® (©IGN-Paris-2009)  
PPIGE NPDC - orthophoto 2012-2013  
Levé de terrain, 2014

Fond de carte :  
SCAN25® (©IGN-Paris-2009)

Réalisation : CEN, 2014

## Evolution de l'occupation du sol

En comparant la couche d'occupation du sol de 2003 avec celle établie en 2014, il est constaté qu'environ 133 ha de prairies réparties sur l'ensemble du territoire communal ont été remplacés majoritairement par des cultures, des constructions et par l'extension des zones de carrière. Une perte de 16 % des prairies par rapport à la superficie de prairie en 2003 est constatée soit 8,6 % de la surface communale. Cette disparition encore limitée en comparaison de la surface communale (1541 ha), est globalement liée à une évolution progressive des systèmes agricoles à savoir l'augmentation du système polyculture élevage. Néanmoins, la commune présente encore de nombreuses exploitations d'élevage en système herbager sur la commune qu'il faut à tout prix maintenir au risque de voir de nouvelles zones prairiales disparaître.



## Les haies et leurs qualités écologiques

### FOCUS : Les Haies

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

**Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.

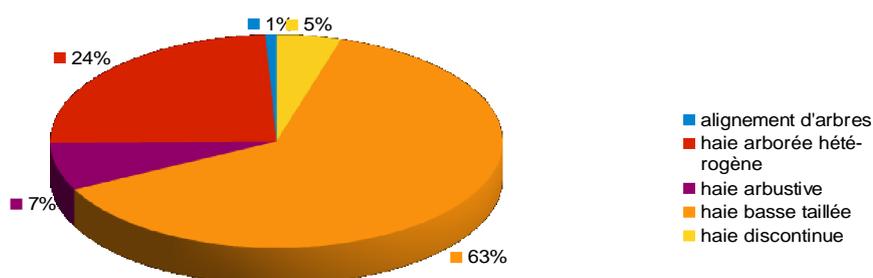
**Écologique** comme, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier

**Paysager, esthétique** et donc **touristique**

*(A noter que le Parc a conduit en 2013 un stage sur les services écosystémiques rendus par le bocage)*

La qualité d'une haie dépend de sa capacité à assurer ces différentes fonctions. Leur rôle dans le contexte écologique et paysager du territoire est d'autant plus important lorsque les linéaires de haies sont associés à un réseau de prairies.

Haies à Saint-Hilaire sur Helpe:  
Répartition des haies selon leur typologie



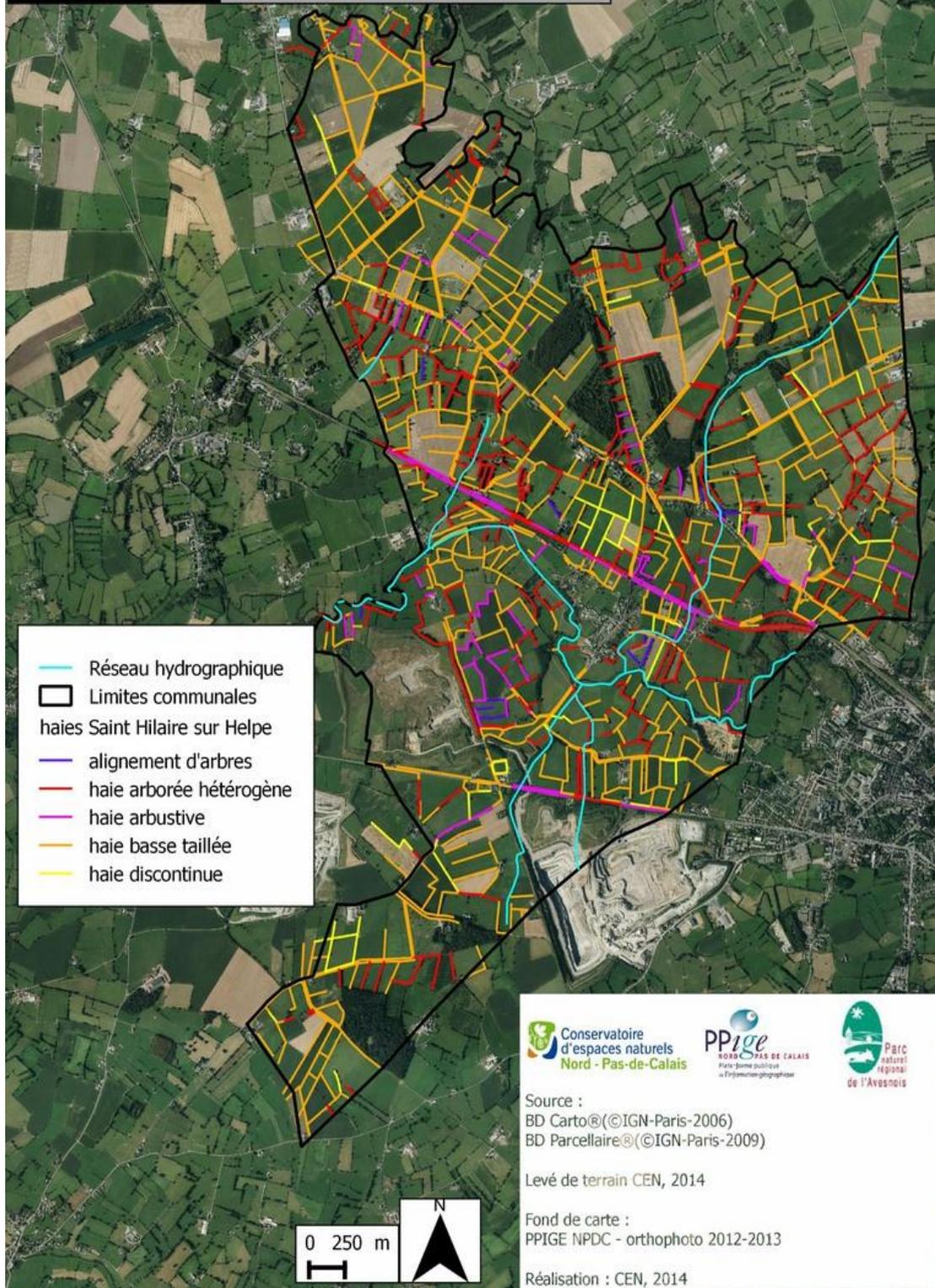
Le graphique ci-dessus, illustre la répartition des haies inventoriées sur Saint-Hilaire sur Helpe en 2014. Plus de 60 % des haies sont des haies basses taillées (soit 111 km environ). Ce chiffre correspond à la tendance générale observée sur le territoire du PNR Avesnois avec une transformation des haies hautes au profit des haies basses à moindre valeur écologique. Les haies hautes et continues, dénommées ici haie arborée hétérogène, qui représentent 24 % du linéaire de haies de la commune, sont à maintenir en l'état. En effet, elles assurent un rôle agronomique, paysager et écologique fort. Elles sont également à renforcer en laissant évoluer des haies basses taillées en haies hautes.

**On compte au total plus de 177 km de haies sur la commune. Il semble donc primordial de préserver cet important linéaire en conservant et favorisant les haies hautes et diversifiées.**

La commune est caractérisée par une forte densité de haies et de prairies qui lui confère un intérêt écologique et paysager important. La biodiversité notamment la faune en est fortement dépendante. Le rôle et l'importance des haies est rappelé dans la fiche « les haies et le bocage ».

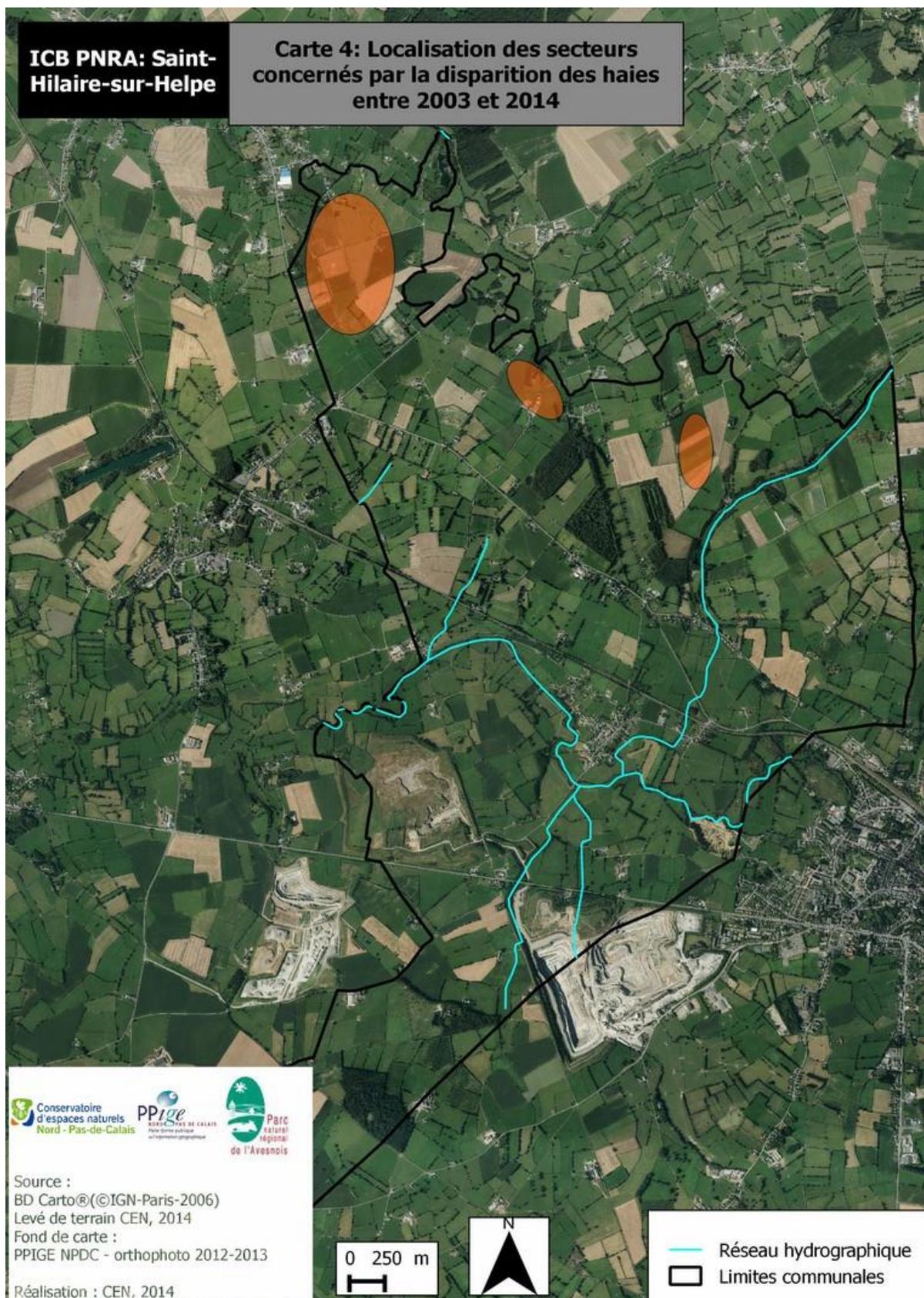
**Il est donc primordial de conserver et d'améliorer la gestion du réseau de haie et de prairies de Saint-Hilaire-sur-Helpe, afin de préserver la spécificité paysagère de l'Avesnois.**

La carte 4 localise les zones où les haies ont disparu entre 2003 et 2014. Cette disparition est principalement constatée pour la période comprise entre 2003 et 2009 (date des dernières données disponibles auprès du PNR A).



**ICB PNRA: Saint-Hilaire-sur-Helpe**

**Carte 4: Localisation des secteurs concernés par la disparition des haies entre 2003 et 2014**



Conservatoire d'espaces naturels Nord - Pas-de-Calais  
PPIGE Parc naturel régional de l'Artois  
Parc naturel régional de l'Avesnois

Source :  
BD Carto®(©IGN-Paris-2006)  
Levé de terrain CEN, 2014  
Fond de carte :  
PPIGE NPDC - orthophoto 2012-2013  
Réalisation : CEN, 2014



— Réseau hydrographique  
□ Limites communales

## Bilan des inventaires des espèces

La commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe compte un nombre important d'espèces sur son territoire notamment en ce qui concerne la flore et les oiseaux. Les insectes étant plus tributaires des conditions météorologiques, il est nécessaire de réaliser des inventaires sur plusieurs années pour dresser un bilan le plus complet possible.

Le territoire de la commune est dominé par un bocage qui est par endroit dense et constitué de haies hautes et de vergers hautes-tiges ponctué de quelques mares prairiales et de prairies humides en bordure de l'Helpe. Grâce à ce paysage de bocage, principal argument ayant justifié le classement de ce territoire en tant que Parc naturel régional, la commune abrite un nombre non négligeable d'espèces patrimoniales inféodées à ce type de milieu. Quelques zones de boisement contribuent à créer une diversité d'habitats naturels favorables au développement de la biodiversité communale.

Bien qu'ils n'aient pu être exhaustifs, les inventaires de 2014 ont permis de mettre en évidence la présence d'un grand nombre d'espèces sur la commune (449 espèces, cf. tableau 1). Les données récoltées lors des inventaires de terrain en 2014 ont été complétées par des données plus anciennes (2004 à 2013) transmises par le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN), réseau de capitalisation et de diffusion de l'information naturaliste en région. Leur prise en compte permet d'obtenir une meilleure évaluation des potentialités écologiques de la commune. Le regroupement de toutes ces observations permet d'obtenir le bilan suivant :

Tableau 1: Bilan des espèces à Saint-Hilaire sur Helpe

Groupe	Nombre total d'espèces recensées	Nombre d'espèces observées en 2014	Nombre total d'espèces à enjeu	Nombre d'espèces à enjeu observées en 2014
Amphibiens-Reptiles	8	8	1	1
Oiseaux	63	63	11	11
Libellules	13	13	2	2
Papillons de jour	17	17	1	1
Orthoptères	2	2	0	0
Mammifères	5	5	0	0
Flore	341	267	53	19
<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>375</b>	<b>68</b>	<b>34</b>

La phase d'inventaire a été marquée cette année par des conditions météorologiques peu favorables en fin de saison (mois d'août notamment frais et humide). Des groupes d'insectes comme les orthoptères par exemple (criquets et sauterelles) n'ont pas pu être inventoriés de manière satisfaisante pour dresser une liste d'espèces la plus complète possible. De plus, la commune présentant une surface importante, tout son périmètre n'a pas été inventorié. Les secteurs présentant potentiellement les enjeux les plus forts ont été ciblés. Par exemple, les zones de grandes cultures situées dans l'extrême nord de la commune n'ont pas été prospectées, ni la zone de la carrière située aux lieux dits « Tarzy » et « Queue noir Jean ». Il en est de même pour les prairies très nombreuses et qui n'ont pu

être inventoriées dans leur intégralité.

Plus d'une vingtaine de jours de terrain échelonnés de mars à août 2014 ont été consacrés au travail de terrain sur la commune de Saint-Hilaire.

Les données présentées ici ne peuvent donc prétendre à l'exhaustivité, mais les chiffres présentés dans ce document témoignent d'ores et déjà d'une richesse spécifique importante.

**Focus : les plantes exotiques envahissantes (cf fiches descriptives)**

Au cours des prospections de terrain certaines espèces exotiques envahissantes ont été identifiées. Il s'agit de plantes introduites volontairement ou non par l'Homme et qui s'établissent en dehors de leur région d'origine. Elles ont la capacité de se propager rapidement au détriment des espèces indigènes. Leur présence a des impacts à la fois sur le plan écologique (concurrence avec la flore locale, réduction de la biodiversité,...) mais également sur le plan économique (perturbation des activités humaines) et sanitaire (allergies). Ces espèces doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment dans le cadre d'interventions de gestion afin de limiter leur dispersion. De manière non exhaustive, on notera, sur la commune de Saint-Hilaire, la présence de l'Elodée de Nuttall dans l'Helpe, espèce qui concurrence les autres espèces aquatiques en les privant de l'accès à la lumière et limite l'oxygénation de l'eau. Un arrachage de l'espèce est le meilleur moyen de la limiter.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois anime une action sur cette thématique visant à cartographier les stations de présence de ces espèces, identifier les sites sur lesquels intervenir en priorité et organiser des chantiers d'arrache.

Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*) © Lucie Rousseaux  
CEN, 2014



## Les espèces d'intérêt patrimonial

### FOCUS : Espèces et habitats patrimoniaux

Les espèces patrimoniales sont celles que l'on estime importantes à préserver et à transmettre aux générations futures, tout comme on le fait en architecture. Ce sont des espèces à enjeux.

De la même manière on parle d'habitats patrimoniaux.

Les espèces patrimoniales sont présentées sur la carte suivante (carte 4). Elles peuvent permettre d'identifier des zones particulièrement riches sur Sainte-Hilaire sur Helpe : les prairies humides du bord de l'Helpe, les boisements du Coquelicant, d'Hulaine et Pascal et le bocage des tuileries.

Il est important de préciser que la représentation de la localisation de la faune reste délicate puisque les espèces animales sont amenées à se déplacer.

Les observations antérieures ont également permis de compléter la liste des espèces patrimoniales observées sur la commune. Toutes ces données n'ont pas forcément été localisées mais elles contribuent à l'évaluation des enjeux de préservation sur la commune.

### Faune : 15 espèces patrimoniales (hors données anciennes)

La grande majorité des espèces considérées comme patrimoniales concerne les oiseaux, une espèce d'amphibien et deux espèces d'odonates. Elles sont liées à la fois aux milieux humides (mares prairiales, prairies humides, étang) et au bocage avec ses haies hautes et les prairies humides.



Cordulie métallique © Gaëtan Rey CEN, 2014



Rouge-queue à front blanc © Rolland Ripoll  
[oiseaux.net](http://oiseaux.net)

Tableau 2: Exemple de quelques espèces patrimoniales rencontrées à Sainte-Hilaire sur Helpe

Groupe	Nom vernaculaire	Milieu	Rareté régionale
Oiseaux	Bruant jaune	prairies	assez commun
Oiseaux	Chevêche d'athéna	bocage	assez commun
Oiseaux	Cigogne blanche	boisements, prairies humides	peu commun
Oiseaux	Grand-duc d'Europe	carrière	très rare
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe	cours d'eau	assez commun
Oiseaux	Rougequeue à front blanc	bocage	assez rare
Odonates	Cordulie métallique	étangs, plans d'eau	assez rare
Odonates	Gomphe vulgaire	étangs, plans d'eau	rare
Papillons	Nacré de la sanguisorbe	prairies, bocage	assez rare
Amphibiens	Triton crêté	mares prairiales	assez commun

**Flore : 19 espèces patrimoniales** (hors données anciennes)

Il s'agit pour la plupart de plantes des prairies humides à moyennement humides. Quelques espèces sont liées aux milieux forestiers et aux mares prairiales. Le tableau suivant présente quelques espèces patrimoniales rencontrées sur Saint-Hilaire sur Helpe .

Tableau 3: Quelques exemples d'espèces floristiques patrimoniales :

Nom vernaculaire	Milieu	Rareté régionale
Alchémille glabre	Prairies moyennement humides (mésophiles)	très rare
Alchémille vert jaunâtre	Prairies moyennement humides (mésophiles)	assez rare
Catabrose aquatique	Prairies humides	rare
Corydale à bulbe plein	Prairies moyennement humides (mésophiles)	Très rare
Gesse des bois	Boisement	peu commune
Laïche noire	Prairies humides	assez rare
Laïche bleuâtre	Prairies humides	assez rare
Laïche maigre	Prairies humides	assez rare
Orchis mâle	Boisement	peu commune
Pâturin de Chaix	Boisement	rare
Plantain-d'eau lancéolé	Prairies humides	assez rare
Potamot perfolié	Mare prairiale	rare
Raiponce en épi	Prairie moyennement humide (mésophile)	rare
Trèfle intermédiaire	Prairies moyennement humides (mésophiles)	assez rare

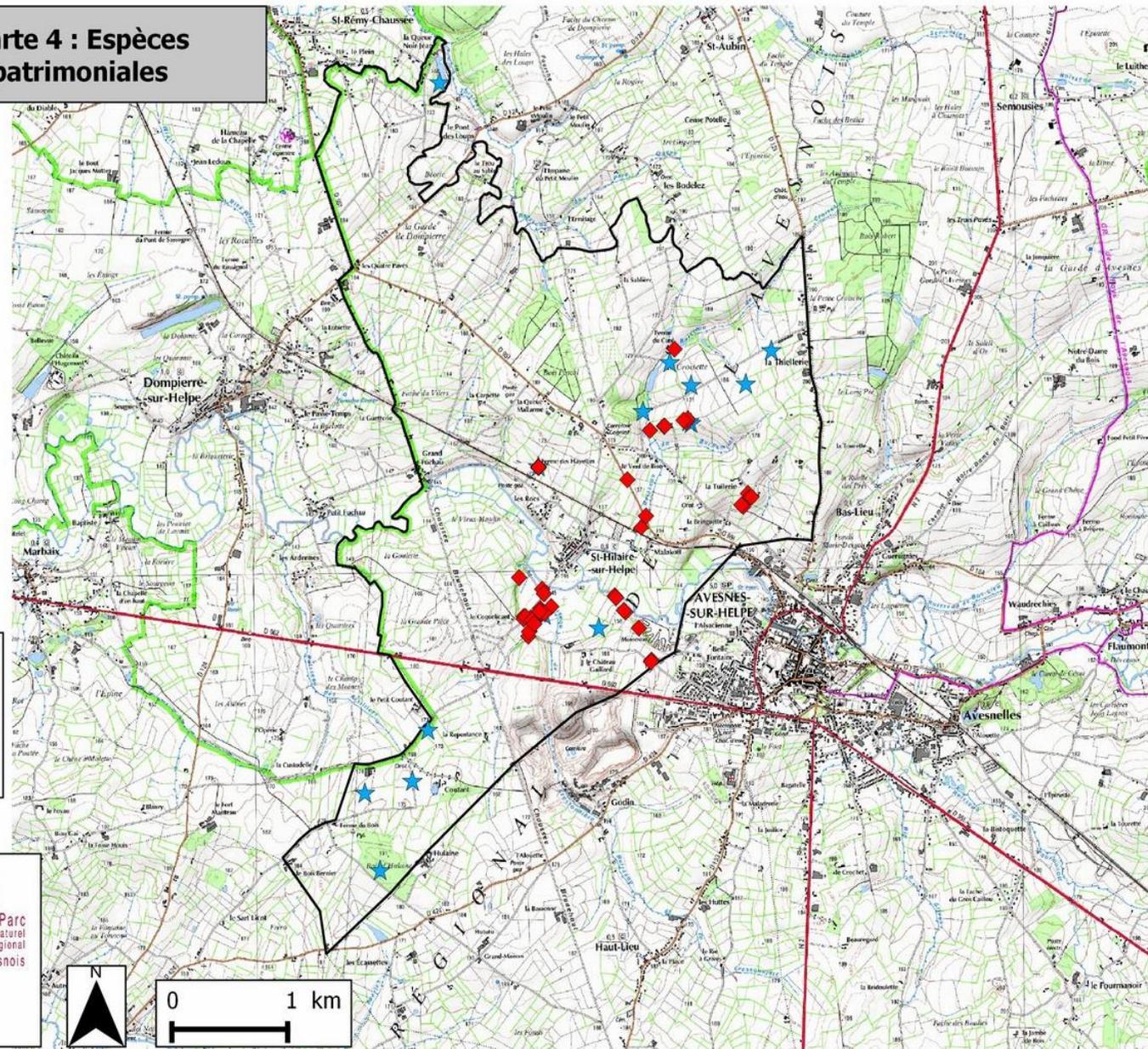


Orchis mâle © Gaëtan Rey, CEN 2014



Raiponce en épi© Revel, wikipedia

La liste intégrale des espèces recensées est consultable en annexe de ce rapport. Les espèces patrimoniales sont surlignées pour être différenciées.



Légende

- ◆ Flore patrimoniale
- ★ Faune patrimoniale
- ▭ Limites communales

Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nord - Pas-de-Calais

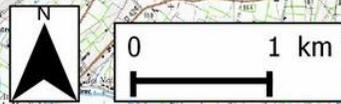
PPige  
NORD-PAS DE CALAIS  
Mairie de la commune de la commune

Parc  
naturel  
régional  
de l'Avesnois

Sources :  
Relevé de terrain, CEN, 2014

Fond de carte :  
SCAN25©(©IGN-Paris-2009)

Réalisation: CEN, 2014



## Enjeux écologiques

La carte des enjeux écologiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes parcelles présentes sur la commune.

L'estimation de la valeur écologique de différentes parcelles se base dans un premier temps sur la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux, puis sur une analyse paysagère.

Quatre niveaux d'enjeux ont été déterminés. Pour une lecture rapide de la carte, un code couleur a été utilisé. Le classement se fait comme suit :

### **Zone à enjeu national.(EN ROUGE)**

- Présence d'espèces inscrites à l'annexe II de la : Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive « Habitat-Faune-Flore »;
- Présence d'espèces inscrites sur les listes rouges UICN et nationales jusqu'au niveau « presque menacée » (NT).
- Présence d'habitats inscrits à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive « Habitat-Faune-Flore ».

### **Zone à enjeu régional.(EN ORANGE)**

- Présence d'espèces ou habitats inscrits sur une liste rouge régionale, jusqu'au niveau « presque menacée » (NT);
- Présence d'espèces avec un indice de rareté régional d'au moins «Rare», calculé selon une méthodologie cohérente avec les indices régionaux du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON) et du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) ;
- présence d'habitats ou d'espèces patrimoniaux à l'échelle régionale. Patrimonialité évaluée par le CBNBL pour les habitats et la flore, et ponctuellement pour quelques groupes.

### **Zones à enjeu PNR.(EN VERT)**

- Présence d'espèces ou d'habitats caractéristiques du territoire de l'Avesnois (liste en cours de réalisation.) Il s'agit des espèces relativement rares dans le reste de la région Nord – Pas-de-Calais, mais bien représentées localement et pour lesquelles le Parc naturel régional de l'Avesnois a donc un rôle particulier à jouer pour leur préservation. Le Rougequeue à front blanc en est un bon exemple;
- Présence d'éléments paysagers favorables à des espèces d'enjeu PNR.

### **Zones à enjeu Local.(EN JAUNE)**

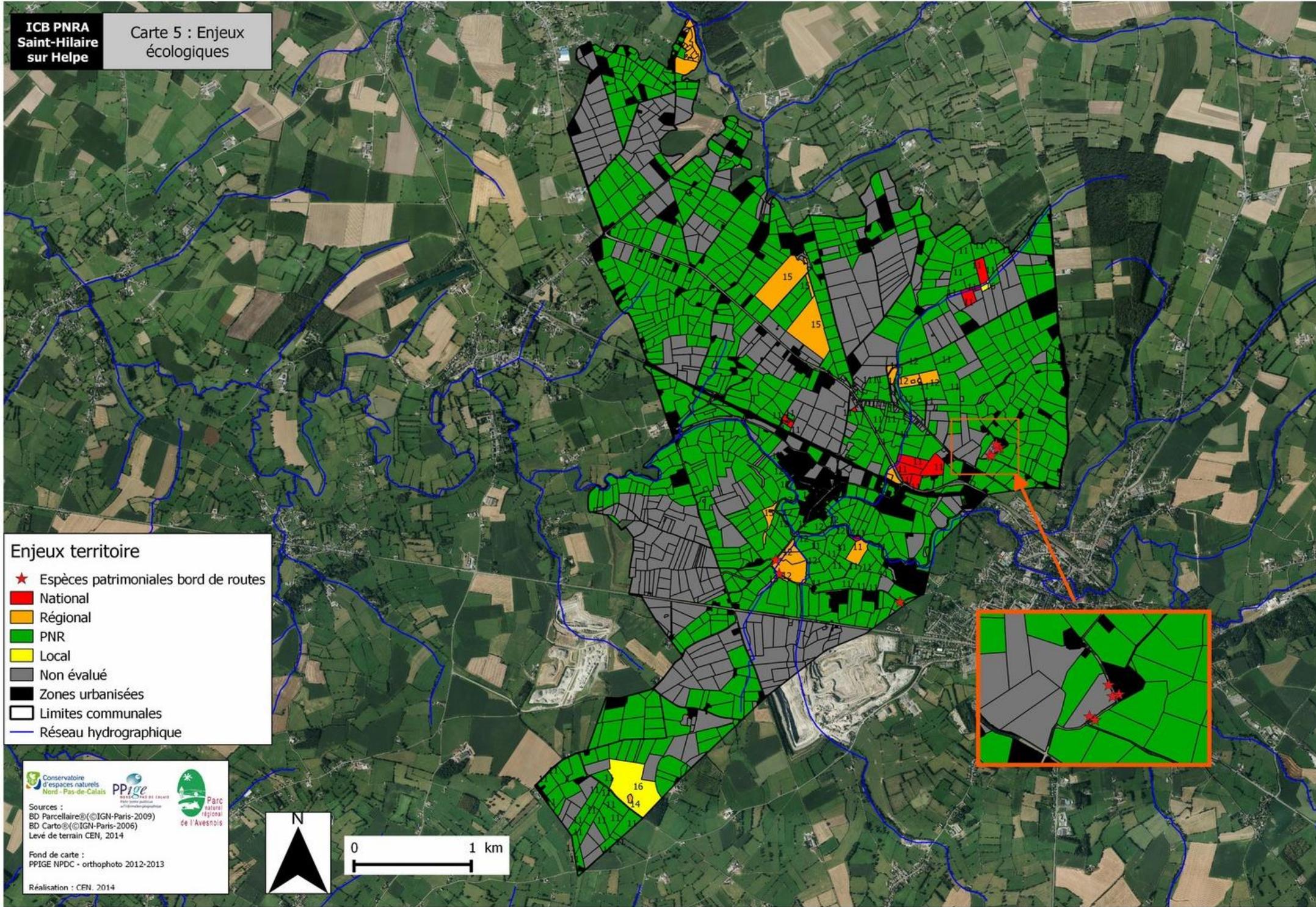
- Présence d'un habitat potentiel correspondant à un enjeu national ou régional mais dégradé ;
- Présence d'un habitat bien conservé, remarquable par sa surface et son développement, mais ne relevant pas d'un enjeu national, régional ou du Parc;
- Présence d'un cortège d'espèces considérées comme caractéristique même si ces espèces sont courantes.

### **nes sans enjeu écologique particulier.(HACHURES)**

- Présence d'habitats très perturbés, et d'espèces banales.

Les facteurs paysagers sont très importants et sont pris en compte dans l'analyse. La

présence d'espèces à enjeu dans un secteur peut révéler la bonne fonctionnalité écologique d'entité paysagère.



### Enjeux territoire

- ★ Espèces patrimoniales bord de routes
- National
- Régional
- PNR
- Local
- Non évalué
- Zones urbanisées
- Limites communales
- Réseau hydrographique

Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nord - Pas-de-Calais

PPIGE  
Parc naturel régional  
de l'Avesnois

Sources :  
BD Parcellaire©(©IGN-Paris-2009)  
BD Carto©(©IGN-Paris-2006)  
Levé de terrain CEN, 2014

Fond de carte :  
PPIGE NPDC - orthophoto 2012-2013

Réalisation : CEN, 2014



## Description des zones à enjeux

### **Zones à enjeu national.**

Les codes numériques 11 et 12 font référence aux différentes entités rencontrées et sont reportés sur la carte n°5 afin de faciliter leur localisation.

#### **Prairies remarquables (moyennement humide 11, humides 12) :**

Etant donné que quelques prairies moyennement humides accueillent des habitats naturels inscrits à l'annexe 2 de la directive habitats, elles sont considérées dans la présente étude comme présentant un enjeu national (code natura 2000 65.10). Il s'agit de végétation prairiale à Centaurée jacée (*Centaurea jacea*) et à Fromental élevé (*Arrhenaterum elatius*) (*Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris*).

De plus, une mare prairiale accueille le Triton crêté (*Triturus cristatus*), espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive habitat, elle est de fait considérée comme à enjeu national sur la commune de Saint-Hilaire sur Helpe.

### **Zones à enjeu régional.**

Les codes numériques 11, 12, 13 et 15 font référence aux différentes entités rencontrées et sont reportés sur la carte n°5 afin de faciliter leur localisation

#### **Prairies remarquables (moyennement humides 11, humides 12 et très humides 13) :**

D'une manière générale, la commune présente une diversité importante de prairies sur lesquelles on retrouve de nombreuses espèces remarquables.

Il s'agit de milieux plutôt bien représentés sur le territoire de Saint-Hilaire sur Helpe. Le degré d'humidité du sol et la gestion appliquée sur ces parcelles vont influencer le développement d'une flore adaptée.

On retrouvera ainsi sur **les prairies plus humides** des petites cariçaies à Laïche millet (*Carex panicea*) et Laïche vulgaire (*Carex nigra*) classée assez rare et patrimoniale en région. L'alchémille vert-jaune (*Alchemilla xanthochlora*) également patrimoniale en région et le Populage des marais (*Caltha palustris*) avec ses grosses fleurs jaunes sont observées régulièrement dans ces prairies.

Sur de rares berges de mares prairiales, se développe la Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*), espèce des milieux peu enrichis et protégée en région. Le réseau de mares prairiales qui semble avoir fortement diminué ne comporte plus qu'une petite quarantaine de mares disséminées sur l'ensemble du territoire communal. Sur les quelques mares restantes un cortège d'espèces de libellules des milieux riches s'y développe comme la Libellule déprimée (*Libellula depressa*) et l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*) par exemple. Ces espèces ne sont pas d'intérêt régional mais contribuent à enrichir le patrimoine naturel de la commune.



Mare prairiale à Catabrose aquatique © Bertille Pacholczyk CEN 2014



Mare prairiale © Bertille Pacholczyk CEN 2014

Ces prairies humides principalement cantonnées dans la vallée de l'Helpe et du ruisseau de Buchemont couvrent une surface réduite de 32ha sur la commune ce qui constitue une infime partie de la surface prairiale de la commune évaluée à 692ha (soit 4%). Ces milieux sont donc à préserver de toute urgence.

Quelques prairies moyennement humides (mésophiles) sont également présentes sur la commune. Dans certains secteurs en bordure de l'Helpe, des ourlets à Succise des prés (*Succisa pratensis*) peuvent être observés.

#### **Focus: Prairies remarquables**

Les prairies humides sont des habitats en voie de disparition du fait de leur drainage ou de la plantation de Peupliers.

Limitier les intrants, pratiquer une exploitation extensive et conserver ou améliorer l'état des haies sont des actions prioritaires pour préserver ces milieux fragiles.

#### **Boisements (15):**

Le bois Pascal et le bois communal du Coquelicant accueillent une belle diversité d'espèces liées au milieu forestier. L'Orchis mâle (*Orchis mascula*), espèce protégée, se développe dans le bois du Coquelicant et présente de belles stations. Au début du printemps, le sous-bois du bois Pascal est recouvert d'un magnifique tapis de fleurs sylvoles composé de Jonquille (*Narcissus pseudonarcissus*), qui y semble spontanée et donc patrimoniale en région, de Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), de Primevère officinale (*Primula veris*), d'Anémone sylvie (*Anemona nemorosa*) et de Ficaire (*Ranunculus ficaria*).

D'après les différentes études menées sur le territoire, une grande partie des habitats forestiers rencontrés correspondent à des Hêtraies neutroclines à acidiclinales. Il s'agit donc de boisements de Hêtres (sur sols neutres ou presque) caractérisés par la présence d'un tapis herbacé riche et développé.

### **Bord de route**

Comme indiqué sur la carte 5, quelques bords de route de la commune, notamment au lieu-dit de la Tuilerie, accueillent une espèce patrimoniale et considérée comme rare en région : la Corydale solide (*Corydalis solida*). Cette espèce des milieux frais et humides se retrouve en bordure des haies à l'ombre et sur sol frais.

### **Étang intra-forestier du bois d'Hulaine**

L'étang intra-forestier constitue une zone propice au développement de quelques espèces de libellules comme la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*), considérée comme assez rare en région. Un individu fraîchement émergé a été observé indiquant que le site constitue son lieu de reproduction. Il est nécessaire pour maintenir cette richesse que l'étang ne soit plus empoisonné à l'avenir car cet étang présente un enjeu à l'échelle régionale. En effet, de nombreuses places de pêche sont présentes autour de l'étang.

## Zones à enjeu PNR.

### Le bocage

La commune de Saint-Hilaire sur Helpe présente un bocage dense et assez bien préservé avec de nombreuses prairies pour certaines ponctuées de mares prairiales typiques de l'Avesnois. De belles haies de charmes têtards, dans le bocage humide longeant l'Helpe, séparent les prairies humides d'intérêt régional.

Quelques espèces patrimoniales dont certaines sont emblématiques du territoire du PNR Avesnois peuvent être observées. En effet, la Chouette chevêche (*Noctua athene*) et le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) y sont régulièrement observés.

On retrouve également un cortège d'oiseaux intéressant composé d'espèces telles que le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) ou encore le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*). Les zones les plus humides servent de site d'alimentation et de haltes migratoires pour la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), espèce régulièrement observée en vol au-dessus de la commune.

**Par ailleurs, une étude du Parc de 2011 a montré que la diversité et l'abondance des oiseaux augmentent avec une gestion extensive des haies. Ainsi, diminuer la fréquence de taille, éviter la disparition des prairies et restaurer une gestion extensive, favorise la biodiversité du bocage.** Pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche « Les haies et le bocage » en annexe.



Vues sur le bocage communal © Lucie Rousseaux CEN 2014

## Zones à enjeu Local

### **Boisement (16) :**

L'occupation du sol de la commune n'est composée que de 6 % de boisements. Les zones boisées contribuent à créer une mosaïque de paysages et à diversifier la biodiversité communale. En effet, le bois d'Hulaine située au sud de la commune est une zone refuge pour des espèces à préférences sylvicoles comme les oiseaux où un cortège important peut être observé. Il sert notamment de lieu de nidification pour la Buse variable (*Buteo buteo*). La présence de quelques mares forestières et d'un étang intra-forestier constituent le lieu de reproduction pour des espèces d'amphibiens à affinité forestière. Lors de nos inventaires, les observations du Crapaud commun (*Bufo bufo*), de la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et du Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) se sont principalement concentrées sur cette zone.



Mares forestières du bois d'Hulaine© Bertille Pacholczyk CEN 2014

### **Bord de l'Helpe**

La commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe est marquée par la présence de l'Helpe majeure, qui sépare la commune en deux et façonne le paysage communal. La présence de ce cours d'eau favorise le développement d'espèces et d'habitats inféodés à ces milieux et contribuent à créer ainsi une mosaïque d'habitats naturels.

On notera par exemple la présence du Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) que l'on retrouve le long de l'Helpe. Cette espèce patrimoniale est généralement considérée comme un bon indicateur de la qualité des milieux aquatiques. Il affectionne les bordures boisées des eaux calmes et peu profondes.

D'autres espèces animales fréquentent régulièrement ces milieux, c'est le cas par exemple des libellules dont deux espèces ont pu être rencontrées: le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*) et le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*). Une autre espèce de libellule patrimoniale en région et inféodée aux cours d'eau a été observée : le Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*). L'espèce n'a pas été observée directement en bordure de l'Helpe majeure mais plus au sud de la commune sur une haie. Il est possible que

l'espèce profite de la rivière pour étendre son aire de répartition dans l'Avesnois. En effet, il s'agit d'une extension vers l'ouest de son aire d'occupation régionale connue. La qualité (physico-chimique et environnementale: présence d'une ripisylve bien développée,...) de ces cours d'eau va déterminer en partie la présence d'habitats, ou d'espèces remarquables.

## **Potentialités écologiques sur la commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe: Préservation et amélioration de l'existant**

### **Outils :**

Dans le but d'améliorer les potentialités écologiques de la commune, **plusieurs outils** existent.

Selon les besoins identifiés, un ou plusieurs de ces outils pourront être utilisés. Une grande partie des enjeux écologiques se situe sur des espaces à vocation agricole. De ce fait la proposition de **mesures agroenvironnementales et climatiques MAEc** semble adaptée. Saint-Hilaire-sur-Helpe appartient au territoire Bocage avesnois sur l'enjeu Paysage et Trame Verte et Bleue. A ce titre, les agriculteurs intéressés pourront solliciter des aides pour un panel de mesures prédéfinies. On se référera alors à la notice éditée par la DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer « Nord »)

**Le PNR est un acteur de l'amélioration de l'état écologique de son territoire.** Il œuvre à la connaissance de la biodiversité et apporte son appui technique aux élus et aux usagers du territoire comme les agriculteurs pour favoriser la prise en compte des intérêts écologiques dans leurs activités. Le PNR A est l'animateur des MAE et travaille sur la connaissance et la préservation de la biodiversité et la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Le PNR A privilégie la démarche contractuelle et partenariale. Ainsi, la commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe peut mobiliser l'ingénierie du Parc pour une assistance dans la mise en œuvre des actions de préservation et d'entretien des milieux naturels qu'elle souhaiterait mettre en œuvre.

Sur certains secteurs, **le Conservatoire d'espaces naturels du nord et du Pas-de-Calais (CEN) peut intervenir**, sous forme de conseil de gestion mais également en tant qu'acquéreur de sites pour les préserver et les valoriser localement. Le CEN peut également mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité sur des parcelles communales en partenariat avec la commune ainsi que sur des parcelles privées avec les propriétaires volontaires, en concertation avec les acteurs ruraux sous forme de convention de gestion par exemple.

Au regard des enjeux écologiques et paysagers de la commune, quelques mesures à développer ont été identifiées et cartographiées sur le territoire communal :

- **Mesure 1: "Restauration et préservation des mares prairiales de la commune"**
- **Mesure 2: "Préservation et restauration de prairies humides"**
- **Mesure 3: "Conservation du bocage dense à haies hautes"**

Pour chacune des mesures, un tableau descriptif des enjeux concernés, des actions à mettre en œuvre et des outils mobilisables par le PNR A et le CEN ont été établis.

## Mesure 1 : « Restauration et préservation des mares prairiales de la commune »

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Triton crêté</li> <li>- Catabrose aquatique</li> <li>- Éléments paysager du bocage typique de l'Avesnois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Comblement par piétinement du bétail et comblement par l'homme</li> <li>-Perte de leur utilité dans l'usage agricole</li> <li>-Atterrissement naturel</li> <li>-Eutrophisation</li> </ul>	<p><b><u>-Restauration :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Pose de clôtures autour des mares</li> <li>-Installation d'une pompe à museau ou d'une descente bétail</li> <li>- Curage</li> <li>- Entretien par fauche tardive des berges de la mare</li> </ul> <p><b><u>-Préservation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Inscription au PLU</li> <li>- Acquisition de prairies avec des mares</li> <li>- Interdire le comblement des mares sur la commune</li> </ul>	<p><b><u>-Restauration :</u></b></p> <p><b>PNRA :</b> Animation des MAEc sur les parcelles agricoles, et programme TVB pays pour les parcelles communales – mission de conseil et d'assistance technique pour la gestion des parcelles communales</p> <p><b>CEN :</b> Convention de gestion de prairies avec restauration de mare.</p> <p><b><u>-Préservation :</u></b></p> <p><b>PNRA :</b> Accompagnement de la commune pour le classement au document d'urbanisme au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme.</p> <p><b>CEN :</b> Conventonnement avec les exploitants et/ou acquisition de parcelles.</p>

Cartographie des zones potentiellement concernées par cette mesure sur Saint-Hilaire-sur-Helpe : Cf. carte 6

## Mesure 2: "Préservation et restauration de prairies humides"

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>- Triton crêté - Lâche noire, Alchémille jaunâtre - Zone de chasse pour la Cigogne Blanche par exemple</p>	<p>- Surpâturage - Utilisation d'intrants et de traitements chimiques</p>	<p><b><u>-Restauration :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les périodes de fauche.</li> <li>- Adapter les charges et les périodes de pâturage.</li> <li>- Limitation voire interdiction de l'usage d'intrants.</li> </ul>	<p><b><u>-Restauration :</u></b>  <b>PNRA :</b> Animation MAEc, mission de conseil et d'assistance technique pour la gestion des parcelles communales.   <b>CEN :</b> Conventionnement avec les exploitants et/ou acquisition de parcelles avec mise en place d'une gestion en faveur de la biodiversité tout en maintenant des usages agricoles.</p>
		<p><b><u>-Préservation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de parcelle et/ou conventionnement.</li> <li>- Classement au PLU.</li> </ul>	<p><b><u>-Préservation :</u></b>  <b>PNRA :</b> Accompagnement de la commune pour le classement au document d'urbanisme au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme.   <b>CEN :</b> Conventionnement avec les exploitants et/ou acquisition de parcelles.</p>

Cartographie des zones potentiellement concernées par cette mesure sur Saint-Hilaire-sur-Helpe : Cf. carte 6

### Mesure 3: "Conservation du bocage dense à haies hautes "

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avifaune : Rougequeue à Front blanc, Chouette chevêche</li> <li style="padding-left: 20px;">- Triton crêté</li> <li>- Ensemble de l'entomofaune</li> <li>- Maintien paysage typique de l'Avesnois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bocage dense à haies hautes tiges</li> </ul>	<p><b><u>-Préservation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser l'arrachage des haies ;</li> </ul>	<p><b><u>-Préservation :</u></b></p> <p><b>PNRA :</b> Accompagnement sur les documents d'urbanisme et dans la démarche de préservation concertée du bocage (Inscription des haies et des arbres isolés dans le document d'urbanisme communal (Article L123-1 7))</p> <p><b>CEN :</b> Conventionnement avec les exploitants et/ou acquisition de parcelles.</p>
		<p><b><u>-Renforcement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation de vergers hautes tiges et renforcement des haies existantes.</li> </ul>	<p><b><u>-Renforcement :</u></b></p> <p><b>PNRA :</b> Plan de gestion du bocage – accompagnement dans les projets de plantations de vergers (mesure 222 du plan forêt régional)</p> <p><b>CEN :</b> Conventionnement avec les exploitants et/ou acquisition de parcelles avec mise en place d'une gestion en faveur de la biodiversité tout en maintenant des usages agricoles.</p>

**Cartographie des zones potentiellement concernées par cette mesure sur Saint-Hilaire-sur-Helpe :** lcf. Carte 6. Il est ici cartographié les haies hautes à conserver en priorité. Ce réseau est à conforter en laissant évoluer les haies basses cartographiées dans ce rapport (cf. carte 3) et en plantant de nouvelles haies et arbres isolés.



### Mesures

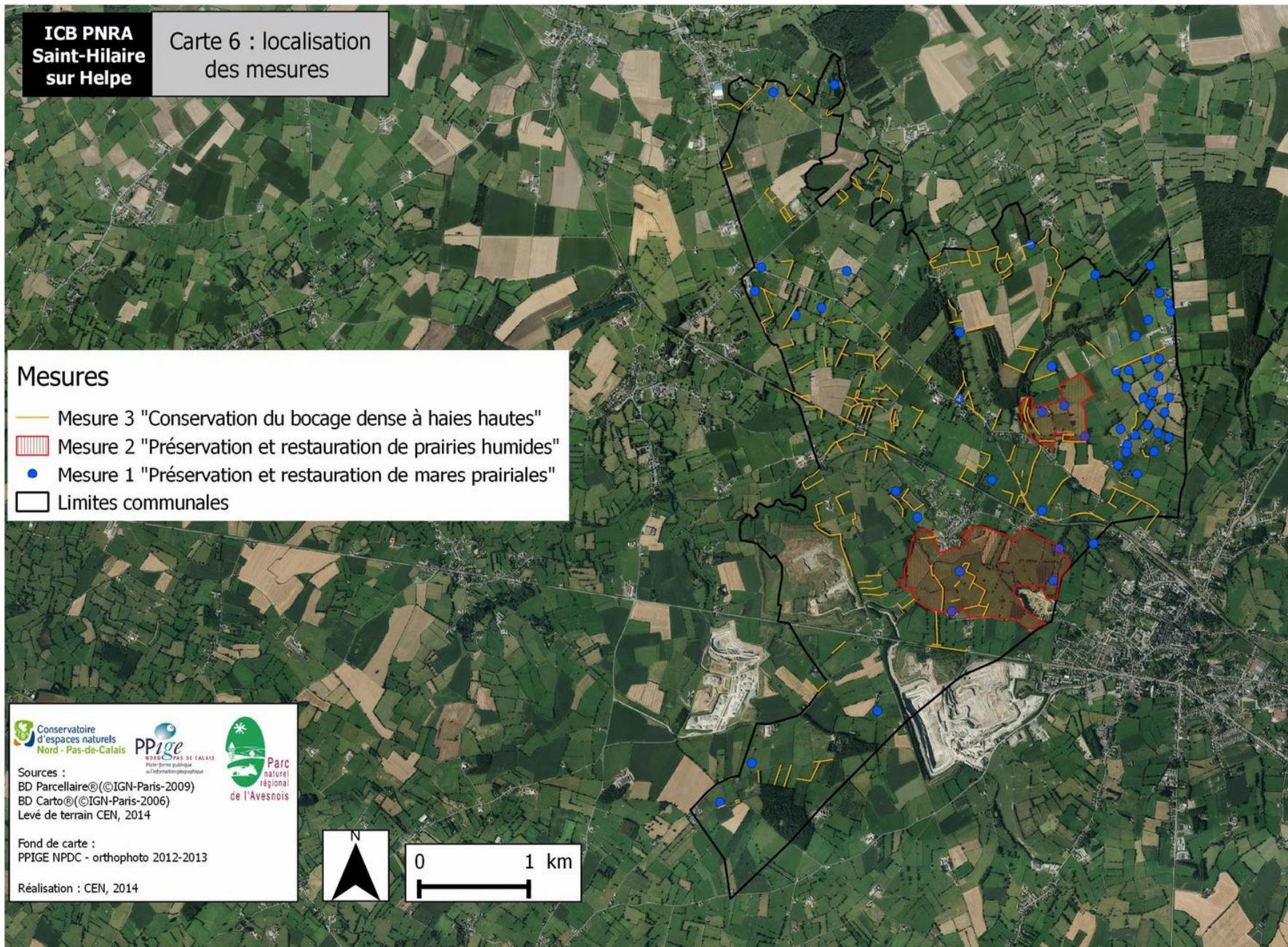
-  Mesure 3 "Conservation du bocage dense à haies hautes"
-  Mesure 2 "Préservation et restauration de prairies humides"
-  Mesure 1 "Préservation et restauration de mares prairiales"
-  Limites communales



Sources :  
BD Parcellaire©(©IGN-Paris-2009)  
BD Carto©(©IGN-Paris-2006)  
Levé de terrain CEN, 2014

Fond de carte :  
PPIGE NPDC - orthophoto 2012-2013

Réalisation : CEN, 2014



# Annexes

## Liste des espèces

### Inventaire de la Flore

### Inventaire de la Faune

- Oiseaux
- Amphibiens
- Libellules (odonates)
- Papillons dit de jour (rhopalocères)
- Criquets, sauterelles (orthoptères)
- Mammifères

## Fiches descriptives

### Fiches Milieux :

- Les haies et le bocage
- les étangs et mares prairiales
- Les systèmes prairiaux
- Les plantes exotiques invasives

### Fiches Faune :

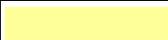
- Chevêche d'athéna ou Chouette chevêche (*Noctua athene*)
- Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*)
- Nacré de la Sanguisorbe ou Grande violette (*Brenthis ino*)

### Fiches Flore :

- Scirpe des Bois (*Scirpus sylvaticus*)
- Alchémille glabre (*Alchemilla glabra*)
- Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*)

## Listes d'espèces.

Les données présentées dans ce document sont issues des observations réalisées en 2014 par le CEN au cours des sorties de terrain et des données transmises dans le cadre du RAIN par le CBNBL et le GON ainsi que des différentes études antérieures réalisées sur la commune (mises à disposition par le PNRA).

	Espèces patrimoniales
---	-----------------------

	Espèces patrimoniales données anciennes (2004 à 2013)
---	---

	Espèces patrimoniales non nicheuses
---	--

### Inventaire floristique (341 espèces)

Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

- ◆ E : Exceptionnel
- ◆ RR : très Rare
- ◆ R : Rare
- ◆ AR : Assez Rare
- ◆ PC : Peu Commun
- ◆ AC : Assez Commune
- ◆ C : Commune
- ◆ CC : Très Commune

Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

- ◆ Ex : taxon éteint
- ◆ Ex ? : taxon présumé éteint
- ◆ EW : taxon éteint à l'état sauvage
- ◆ EW ? : taxon présumé éteint à l'état sauvage
- ◆ CR : taxon gravement menacé d'extinction
- ◆ EN : taxon menacé d'extinction
- ◆ VU : taxon vulnérable
- ◆ CD : taxon dépendant des mesures de conservation
- ◆ NT : taxon quasi menacé
- ◆ LC : taxon de préoccupation mineure

**P : Protection :**

- ◆ R1 : protection régionale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 1/04/1991
- ◆ N1 : protection nationale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 20/01/1982 modifié le 31/08/1995

Nom scientifique du Taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Acer pseudoplatanus L.</i>	Érable sycomore ; Sycomore	CC	LC	0	Non
<i>Achillea millefolium L.</i>	Achillée millefeuille	CC	LC	0	Non
<i>Achillea ptarmica L.</i>	Achillée sternutatoire ; Herbe à éternuer	AC{AC,E}	NT	R1	Oui
<i>Adoxa moschatellina L.</i>	Adoxe musquée ; Moscatelle ; Moscatelline	C	LC	0	Non
<i>Aegopodium podagraria L.</i>	Podagraire ; Herbe aux goutteux	CC	LC	0	Non
<i>Aesculus hippocastanum L.</i>	Marronnier d'Inde	AR	NA	0	Non
<i>Aethusa cynapium L.</i>	Petite ciguë ; Ciguë des jardins	C{C,E}	LC	0	Non
<i>Agrimonia eupatoria L.</i>	Aigremoine eupatoire	C	LC	0	Non
<i>Agrostemma githago L.</i>	Nielle des blés	E	CR	0	Oui
<i>Agrostis capillaris L.</i>	Agrostide capillaire	C	LC	0	Non
<i>Alchemilla glabra Neygenf.</i>	Alchémille glabre	RR	NT	0	Oui
<i>Alchemilla xanthochlora Rothm.</i>	Alchémille vert jaunâtre	AR	LC	0	Oui
<i>Alisma lanceolatum With.</i>	Plantain-d'eau lancéolé	AR	LC	R1	Oui
<i>Alisma plantago-aquatica L.</i>	Plantain-d'eau commun	C	LC	0	Non
<i>Alliaria petiolata (Bieb.) Cavara et Grande</i>	Alliaire	C	LC	0	Non
<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	Aulne glutineux	CC	LC	0	Non
<i>Alnus incana (L.) Moench</i>	Aulne blanc	?	NA	0	Non
<i>Alopecurus geniculatus L.</i>	Vulpin genouillé	C	LC	0	Non
<i>Alopecurus pratensis L.</i>	Vulpin des prés	C	LC	0	Non
<i>Anagallis arvensis L.</i>	Mouron rouge (s.l.)	CC	LC	0	pp
<i>Anemone nemorosa L.</i>	Anémone des bois ; Anémone sylvie	C	LC	0	Non
<i>Anemone ranunculoides L.</i>	Anémone fausse-renoncule	E	EN	0	Oui
<i>Angelica sylvestris L.</i>	Angélique sauvage	C	LC	0	Non
<i>Anthoxanthum odoratum L.</i>	Flouve odorante	C	LC	0	Non
<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffmann</i>	Anthrisque sauvage	CC	LC	0	Non
<i>Aquilegia vulgaris L.</i>	Ancolie commune	R{R,(RR)}	LC	R1	Oui
<i>Arabidopsis thaliana (L.) Heynh.</i>	Arabette de Thalius	C	LC	0	Non
<i>Arctium lappa L.</i>	Grande bardane	C	LC	0	Non
<i>Arctium nemorosum Lej.</i>	Bardane des bois	AC	LC	0	Non
<i>Arenaria serpyllifolia L.</i>	Sabline à feuilles de serpolet (s.l.)	CC	LC	0	pp
<i>Arrhenatherum elatius (L.) Beauv. ex J. et C. Presl</i>	Fromental élevé (s.l.)	CC	LC	0	pp
<i>Artemisia vulgaris L.</i>	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	CC	LC	0	Non
<i>Arum maculatum L.</i>	Gouet tacheté	CC	LC	0	Non
<i>Asplenium scolopendrium L.</i>	Scolopendre langue-de-cerf ; Scolopendre ; Langue de cerf	AC	LC	0	Non
<i>Astragalus glycyphyllos L.</i>	Astragale à feuilles de réglisse ; Réglisse sauvage	AR	LC	R1	Oui
<i>Athyrium filix-femina (L.) Roth</i>	Fougère femelle	C	LC	0	Non
<i>Atriplex prostrata Boucher ex</i>	Arroche hastée	C	LC	0	Non

Nom scientifique du Taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection	Intérêt patrimonial NPDC
DC.					
<i>Barbarea intermedia</i> Boreau	Barbarée intermédiaire	AR	LC	0	Oui
<i>Barbarea vulgaris</i> R. Brown	Barbarée commune	C	LC	0	Non
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	CC	LC	0	Non
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	C	LC	0	Non
<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubescent (s.l.)	AC	LC	0	Non
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) Beauv.	Brachypode des bois	C	LC	0	Non
<i>Bromus erectus</i> Huds.	Brome dressé	PC{PC,R R?}	LC	0	Non
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou (s.l.)	CC	LC	0	pp
<i>Bromus marginatus</i> Nees ex Steud.	Brome marginé	#	#	0	#
<i>Bromus ramosus</i> Huds.	Brome rude (s.l.)	PC	LC	0	Non
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	CC	LC	0	Non
<i>Callitriche platycarpa</i> Kütz.	Callitriche à fruits plats	AC	LC	0	Non
<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais ; Souci d'eau	AC	LC	0	Non
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	Liseron des haies	CC	LC	0	Non
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med.	Capselle bourse-à-pasteur ; Bourse-à-pasteur	CC	LC	0	Non
<i>Cardamine amara</i> L.	Cardamine amère ; Cresson amer	PC	LC	0	Non
<i>Cardamine flexuosa</i> With.	Cardamine flexueuse	AC	LC	0	Non
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	CC	LC	0	Non
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés (s.l.) ; Cresson des prés	C	LC	0	pp
<i>Carduus crispus</i> L.	Chardon crépu (s.l.)	C	LC	0	Non
<i>Carex divulsa</i> Stokes	Laïche écartée (s.l.)	PC	LC	0	Non
<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	CC	LC	0	Non
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	Laïche noire	AR	NT	0	Oui
<i>Carex pallescens</i> L.	Laïche pâle	PC	LC	0	Non
<i>Carex panicea</i> L.	Laïche bleuâtre	AR	LC	0	Non
<i>Carex remota</i> Jusl. ex L.	Laïche espacée	AC	LC	0	Non
<i>Carex riparia</i> Curt.	Laïche des rives	C	LC	0	Non
<i>Carex strigosa</i> Huds.	Laïche maigre	AR	LC	0	Oui
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laïche des forêts	C	LC	0	Non
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme commun	CC	LC	0	Non
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier	AC	NA	0	Non
<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) Beauv.	Catabrose aquatique	R	NT	R1	Oui
<i>Centaurea cyanus</i> L.	Bleuet	R	EN	0	Oui
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste commun (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré	CC	LC	0	Non
<i>Ceterach officinarum</i> Willd.	Cétérach officinal ; Cétérach	R	EN	0	Oui
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	CC	LC	0	Non
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i> (A. Murray) Parl.	Petit-cyprès de Lawson ; Cyprès de Lawson	#	NA	0	Non

Nom scientifique du Taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Chelidonium majus L.</i>	Chélidoine	CC	LC	0	Non
<i>Chenopodium album L.</i>	Chénopode blanc (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Chrysosplenium oppositifolium L.</i>	Dorine à feuilles opposées	PC	LC	0	Non
<i>Circaea lutetiana L.</i>	Circée de Paris	C	LC	0	Non
<i>Cirsium arvense (L.) Scop.</i>	Cirse des champs	CC	LC	0	Non
<i>Cirsium oleraceum (L.) Scop.</i>	Cirse des maraîchers	C	LC	0	Non
<i>Cirsium palustre (L.) Scop.</i>	Cirse des marais	C	LC	0	Non
<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten.</i>	Cirse commun	CC	LC	0	Non
<i>Clematis vitalba L.</i>	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	C	LC	0	Non
<i>Clinopodium vulgare L.</i>	Clinopode commun ; Grand basilic sauvage	C	LC	0	Non
<i>Colchicum autumnale L.</i>	Colchique d'automne	PC	NT	R1	Oui
<i>Convolvulus arvensis L.</i>	Liseron des champs	CC	LC	0	Non
<i>Cornus sanguinea L.</i>	Cornouiller sanguin (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Corydalis solida (L.) Clairv.</i>		RR	NT	0	Oui
<i>Corylus avellana L.</i>	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	CC	LC	0	Non
<i>Crataegus laevigata (Poiret) DC.</i>	Aubépine à deux styles (s.l.)	C	LC	0	Non
<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	Aubépine à un style	CC	LC	0	Non
<i>Cruciata laevipes Opiz</i>	Gaillet croisette	AC	LC	0	Non
<i>Cymbalaria muralis P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.</i>	Cymbalaire des murs (s.l.) ; Ruine de Rome	C	NA	0	Non
<i>Cynosurus cristatus L.</i>	Crételle des prés	C	LC	0	Non
<i>Cytisus scoparius (L.) Link</i>	Genêt à balais	C	LC	0	Non
<i>Dactylis glomerata L.</i>	Dactyle aggloméré	CC	LC	0	Non
<i>Daucus carota L.</i>	Carotte commune (s.l.)	CC	LC	0	pp
<i>Deschampsia cespitosa (L.) Beauv.</i>	Canche cespiteuse (s.l.)	C	LC	0	Non
<i>Digitalis purpurea L.</i>	Digitale pourpre ; Gant de Notre-Dame	PC{PC,R R?}	LC	0	Non
<i>Dipsacus fullonum L.</i>	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	C	LC	0	Non
<i>Dryopteris filix-mas (L.) Schott</i>	Fougère mâle	CC	LC	0	Non
<i>Echium vulgare L.</i>	Vipérine commune	C	LC	0	Non
<i>Eleocharis palustris (L.) Roem. et Schult.</i>	Scirpe des marais (s.l.) ; Héléocharis des marais	AC	LC	0	Non
<i>Elodea canadensis Michaux</i>	Élodée du Canada	PC	NA	0	Non
<i>Epilobium angustifolium L.</i>	Épilobe en épi ; Laurier de Saint-Antoine	CC	LC	0	Non
<i>Epilobium hirsutum L.</i>	Épilobe hérissé	CC	LC	0	Non
<i>Epilobium montanum L.</i>	Épilobe des montagnes	C	LC	0	Non
<i>Epilobium tetragonum L.</i>	Épilobe tétragone (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Equisetum arvense L.</i>	Prêle des champs	CC	LC	0	Non
<i>Equisetum fluviatile L.</i>	Prêle des bourniers	PC	LC	0	Non
<i>Equisetum fluviatile L.</i>	Prêle des bourniers	PC	LC	0	Non
<i>Equisetum palustre L.</i>	Prêle des marais	C	LC	0	Non

Nom scientifique du Taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande prêlé ; Prêle géante	PC	LC	0	Non
<i>Erodium xanaristatum</i> Andreas [ <i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit. subsp. <i>dunense</i> Andreas x <i>Erodium lebelii</i> Jord.]	Bec-de-cigogne sans arêtes	#	#	0	#
<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	Drave printanière	CC	LC	0	Non
<i>Euonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	C	LC	0	Non
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	CC	LC	0	Non
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois (s.l.)	AC	LC	0	Non
<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Euphorbe épurge ; Épurge	C	NA	0	Non
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	C	LC	0	Non
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque roseau (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill.	Fétuque géante	C	LC	0	Non
<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Fétuque des prés	AC	LC	0	Non
<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge (s.l.)	CC	LC	0	pp
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine-des-prés	C	LC	0	Non
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	C	LC	0	Non
<i>Frangula alnus</i> Mill.	Bourdaïne	AC	LC	0	Non
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	CC	LC	0	Non
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	CC	LC	0	Non
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet commun (s.l.) ; Caille-lait blanc	CC	LC	0	pp
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Aspérule odorante	AC	LC	0	Non
<i>Galium uliginosum</i> L.	Gaillet des fanges	AR	NT	0	Oui
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune	AC	LC	0	pp
<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium colombin ; Pied-de-Pigeon	AC	LC	0	Non
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	CC	LC	0	Non
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	CC	LC	0	Non
<i>Geranium pratense</i> L.	Géranium des prés	R	NA	0	Non
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm. f.	Géranium des Pyrénées	C	NA	0	Non
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert	CC	LC	0	Non
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	CC	LC	0	Non
<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr.	Chrysanthème des moissons	PC	VU	0	Oui
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	CC	LC	0	Non
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R. Brown	Glycérie flottante	C	LC	0	Non
<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmberg	Glycérie aquatique	AC	LC	0	Non
<i>Glyceria notata</i> Chevall.	Glycérie pliée	AC	LC	0	Non
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Helleborus viridis</i> L.	Hellébore vert (s.l.)	AR	LC	R1p	Oui
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	CC	LC	0	pp
<i>Hieracium murorum</i> L.	Épervière des murs	PC	LC	0	Non
<i>Hieracium umbellatum</i> L.	Épervière en ombelle	PC	LC	0	Non
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	CC	LC	0	Non
<i>Hordeum murinum</i> L.	Orge queue-de-rat	C	LC	0	Non

Nom scientifique du Taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Humulus lupulus L.</i>	Houblon	C	LC	0	Non
<i>Hypericum dubium Leers</i>	Millepertuis anguleux	AC	LC	0	Non
<i>Hypericum hirsutum L.</i>	Millepertuis hérissé ; Millepertuis velu	AC	LC	0	Non
<i>Hypericum perforatum L.</i>	Millepertuis perforé (s.l.) ; Herbe à mille trous	CC	LC	0	Non
<i>Ilex aquifolium L.</i>	Houx	C	LC	C0	Non
<i>Impatiens glandulifera Royle</i>	Balsamine de l'Himalaya ; Balsamine géante	PC	NA	0	Non
<i>Iris pseudacorus L.</i>	Iris jaune ; Iris faux-acore ; Iris des marais	C	LC	0	Non
<i>Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann</i>	Jonc à tépales aigus ; Jonc à fleurs aiguës	PC	LC	0	Non
<i>Juncus articulatus L.</i>	Jonc articulé	C	LC	0	Non
<i>Juncus conglomeratus L.</i>	Jonc aggloméré	AC	LC	0	Non
<i>Juncus effusus L.</i>	Jonc épars	CC	LC	0	Non
<i>Juncus inflexus L.</i>	Jonc glauque	CC	LC	0	Non
<i>Lamium album L.</i>	Lamier blanc ; Ortie blanche	CC	LC	0	Non
<i>Lamium galeobdolon (L.) L.</i>	Lamier jaune (s.l.) ; Ortie jaune	C{C,(AR)}	LC	0	Non
<i>Lamium purpureum L.</i>	Lamier pourpre ; Ortie rouge	CC	LC	0	Non
<i>Lapsana communis L.</i>	Lampsane commune (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Lathyrus latifolius L.</i>	Gesse à larges feuilles ; Pois vivace	AC	NA	0	Non
<i>Lathyrus pratensis L.</i>	Gesse des prés	CC	LC	0	Non
<i>Lathyrus sylvestris L.</i>	Gesse des bois ; Gesse sauvage	PC	LC	R1	Oui
<i>Lemna minor L.</i>	Petite lentille d'eau	C	LC	0	Non
<i>Lemna trisulca L.</i>	Lentille d'eau à trois lobes	PC	LC	0	Non
<i>Leucanthemum vulgare Lam.</i>	Grande marguerite	CC	LC	0	Non
<i>Ligustrum vulgare L.</i>	Troène commun	CC	LC	0	Non
<i>Linaria vulgaris Mill.</i>	Linaire commune	CC	LC	0	Non
<i>Lolium multiflorum Lam.</i>	Ray-grass d'Italie	C	NA	0	Non
<i>Lolium perenne L.</i>	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	CC	LC	0	Non
<i>Lonicera periclymenum L.</i>	Chèvrefeuille des bois	C	LC	0	Non
<i>Lotus corniculatus L.</i>	Lotier corniculé (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Lotus pedunculatus Cav.</i>	Lotier des fanges	C	LC	0	Non
<i>Luzula campestris (L.) DC.</i>	Luzule champêtre	AC	LC	0	Non
<i>Luzula multiflora (Ehrh.) Lej.</i>	Luzule multiflore (s.l.)	AC	LC	0	pp
<i>Luzula pilosa (L.) Willd.</i>	Luzule poilue	AC	LC	0	Non
<i>Lycopus europaeus L.</i>	Lyclope d'Europe ; Pied-de-loup	C	LC	0	Non
<i>Lysimachia nemorum L.</i>	Lysimaque des bois	AC	LC	0	Non
<i>Lysimachia nummularia L.</i>	Lysimaque nummulaire ; Herbe aux écus	C	LC	0	Non
<i>Lythrum salicaria L.</i>	Salicaire commune	C	LC	0	Non
<i>Malus sylvestris (L.) Mill.</i>	Pommier	PC{AR,A R?}	VU	0	pp
<i>Malva moschata L.</i>	Mauve musquée	AC{AC,?,R?}	LC	0	Non

Nom scientifique du Taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	CC	NA	0	Non
<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	CC	LC	0	Non
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	CC	LC	0	Non
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	AC	LC	0	Non
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique	C	LC	0	Non
<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	C	LC	0	Non
<i>Milium effusum</i> L.	Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus	C	LC	0	Non
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sabline à trois nervures	C	LC	0	Non
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	Myosotis des champs (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	Myosotis versicolore (s.l.)	AR	LC	0	Oui
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel ex Schult.	Myosotis rameux	AC	LC	0	Non
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais	C	LC	0	Non
<i>Myosotis sylvatica</i> Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des bois	PC{AR,(AR)}	LC	R1	Oui
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Stellaire aquatique ; Malaquie aquatique ; Céraiste aquatique	C	LC	0	Non
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Jonquille (s.l.)	PC?	LC	C2p	pp
<i>Nasturtium officinale</i> R. Brown	Cresson officinal ; Cresson de fontaine	C	LC	0	Non
<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Ophrys abeille	AC	LC	R1;A2<>6;C(1)	Oui
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle	PC	LC	R1;A2<>6;C(1)	Oui
<i>Oxalis acetosella</i> L.	Oxalide oseille ; Surelle ; Pain de coucou	AC	LC	0	Non
<i>Paris quadrifolia</i> L.	Parisette à quatre feuilles ; Parisette à quatre feuilles	AC	LC	0	Non
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé (s.l.)	C{AC,AC}	LC	0	Non
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) S.F. Gray	Renouée amphibie	CC	LC	0	Non
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach	Renouée poivre-d'eau ; Poivre d'eau	C	LC	0	Non
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre	Renouée à feuilles de patience	CC	LC	0	Non
<i>Persicaria maculosa</i> S.F. Gray	Renouée persicaire ; Persicaire	CC	LC	0	Non
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau ; Alpiste faux-roseau	CC{CC,RR}	LC	0	Non
<i>Phleum nodosum</i> L.	Fléole noueuse	C	LC	0	Non
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	CC	LC	0	Non
<i>Phyteuma spicatum</i> L.	Raiponce en épi	R	LC	0	Oui
<i>Picea abies</i> (L.) Karst.	Épicéa commun ; Pesse	?	NA	0	Non
<i>Picris echioides</i> L.	Picride fausse-vipérine	C	LC	0	Non
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds.	Grand boucage	C	LC	0	pp
<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne de cerf	PC{PC,(R)}	LC	0	Oui
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CC	LC	0	Non
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles (s.l.)	CC	LC	0	Non

Nom scientifique du Taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen	AC	LC	0	Non
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	CC	LC	0	Non
<i>Poa chaixii</i> Vill.	Pâturin de Chaix	R	NT	R1	Oui
<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	C	LC	0	Non
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygala commun (s.l.)	PC	LC	0	pp
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore [Muguet de serpent] ; Muguet de serpent	C	LC	0	Non
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînage	CC(CC, E)	LC	0	Non
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble ; Tremble	C	LC	0	Non
<i>Potamogeton berchtoldii</i> Fieb.	Potamot de Berchtold	R	NT	0	Oui
<i>Potamogeton crispus</i> L.	Potamot crépu	AC	LC	0	Non
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.	Potamot perfolié	R	VU	R1	Oui
<i>Potamogeton pusillus</i> L.	Potamot fluet	AR	LC	0	Oui
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies ; Anserine ; Argentine	CC	LC	0	Non
<i>Potentilla argentea</i> L.	Potentille argentée	AR	LC	0	Oui
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rauschel	Potentille tormentille ; Tormentille	PC	LC	0	Non
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante ; Quintefeuille	CC	LC	0	Non
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux-fraisier ; Faux-fraisier	C	LC	0	Non
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	Primevère élevée	C	LC	0	Non
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale (s.l.) ; Coucou	C	LC	0	Non
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	CC	LC	0	Non
<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Merisier (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	CC	LC	0	Non
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	C	LC	0	Non
<i>Quercus petraea</i> Lieblein	Chêne sessile ; Rouvre	PC	LC	0	Non
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	CC	LC	0	Non
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	CC	LC	0	Non
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	Renoncule aquatique	PC	LC	0	Oui
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule tête-d'or	AC	LC	0	Non
<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth.	Renoncule en crosse	R	NT	0	Oui
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire	CC	LC	0	Non
<i>Ranunculus flammula</i> L.	Petite douve	AC	LC	0	Non
<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank	Renoncule peltée	R	VU	R1	Oui
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante ; Pied-de-poule	CC	LC	0	Non
<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge	C	LC	0	Non
<i>Ribes uva-crispa</i> L.	Groseillier à maquereaux	C	LC	0	Non
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser	Rorippe des marais	AC	LC	0	Oui

Nom scientifique du Taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	C	LC	0	Non
<i>Rosa canina</i> L. s. str.	Rosier des chiens (s.str.)	CC	LC	0	Non
<i>Rosa tomentosa</i> Smith	Rosier tomenteux	AR	LC	R1	Oui
<i>Rubus adscitus</i> Genev.	Ronce empruntée	?	DD	0	?
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleuâtre	CC	LC	0	Non
<i>Rubus idaeus</i> L.	Framboisier	C{C,R?}	LC	0	Non
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille sauvage ; Oseille des prés	CC	LC	0	Non
<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	CC	LC	0	Non
<i>Rumex hydrolapathum</i> Huds.	Patience des eaux	AC	LC	0	Non
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine ; Patience des bois ; Sang-de-dragon	C	LC	0	Non
<i>Sagina procumbens</i> L.	Sagine couchée	CC	LC	0	Non
<i>Sagittaria sagittifolia</i> L.	Sagittaire flèche-d'eau ; Fléchière	PC	LC	0	Non
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	CC	LC	0	Non
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	CC	LC	0	Non
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	CC	LC	0	Non
<i>Salix viminalis</i> L.	Saule des vanniers ; Osier blanc	C	LC	0	Non
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	CC	LC	0	Non
<i>Sambucus racemosa</i> L.	Sureau à grappes	PC	LC	0	Oui
<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	Scirpe des bois ; Scirpe des forêts	AC	LC	R1	Oui
<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Scrofulaire aquatique	C	LC	0	Non
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse	C	LC	0	Non
<i>Scrophularia umbrosa</i> Dum.	Scrofulaire ailée (s.l.)	R	NT	0	Oui
<i>Senecio aquaticus</i> Hill	Séneçon aquatique (s.l.)	PC	LC	0	Oui
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Séneçon du Cap	AC	NA	0	Non
<i>Senecio ovatus</i> (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs (s.l.)	PC	LC	0	Oui
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	CC	LC	0	Non
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	Silène dioïque ; Compagnon rouge	C	LC	0	Non
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Sisymbre officinal ; Herbe aux chantres	CC	LC	0	Non
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	CC	LC	0	Non
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	CC	LC	0	Non
<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs	C	LC	0	Non
<i>Sparganium emersum</i> Rehm.	Rubanier simple	AR	LC	0	Non
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L.	Épiaire des champs	AR	VU	0	Oui
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trev.	Épiaire officinale ; Bétoine	AR	NT	0	Oui
<i>Stachys palustris</i> L.	Épiaire des marais ; Ortie morte	C	LC	0	Non
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des forêts ; Grande épiaire	CC	LC	0	Non
<i>Stellaria alsine</i> Grimm	Stellaire des fanges	AC	LC	0	Non
<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	C	LC	0	Non
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	C	LC	0	Non
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Stellaire intermédiaire (s.l.)	CC	LC	0	pp
<i>Stellaria nemorum</i> L.	Stellaire des bois (s.l.)	AR	LC	R1	Oui

Nom scientifique du Taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Protection	Intérêt patrimonial NPDC
<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés ; Mors du diable	PC	LC	0	Non
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	CC	LC	0	Non
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine	AC	LC	0	Non
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle champêtre	C	LC	0	Non
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Trèfle douteux	CC	LC	0	Non
<i>Trifolium fragiferum</i> L.	Trèfle fraise	AC	LC	0	Non
<i>Trifolium medium</i> L.	Trèfle intermédiaire	AR	LC	R1	Oui
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	CC	LC	0	Non
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	CC	LC	0	Non
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage ; Pas-d'âne	CC	LC	0	Non
<i>Typha angustifolia</i> L.	Massette à feuilles étroites	AR	LC	0	Non
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles	C	LC	0	Non
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	CC	LC	0	Non
<i>Valeriana repens</i> Host	Valériane rampante ; Herbe aux chats	C	LC	0	Non
<i>Valerianella carinata</i> Loisel.	Mâche carénée	PC	LC	0	Oui
<i>Veronica agrestis</i> L.	Véronique agreste	AC	LC	0	Non
<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	CC	LC	0	Non
<i>Veronica beccabunga</i> L.	Véronique des ruisseaux	C	LC	0	Non
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	CC	LC	0	Non
<i>Veronica hederifolia</i> L.	Véronique à feuilles de lierre (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Veronica montana</i> L.	Véronique des montagnes	C	LC	0	Non
<i>Veronica officinalis</i> L.	Véronique officinale ; Thé d'Europe	AC	LC	0	Non
<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	CC	NA	0	Non
<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de serpolet	C	LC	0	Non
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier	C	LC	0	Non
<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée (s.l.)	CC	LC	0	Non
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies ; Vesce sauvage	C	LC	0	Non
<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche	C	LC	0	Non
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau	Violette de Reichenbach	C	LC	0	Non
<i>Viola riviniana</i> Reichenb.	Violette de Rivinus	C	LC	0	Non
<i>Viscum album</i> L.	Gui	AC{AC,E}	LC	C0	Non

## Inventaire faunistique

**LRN** : Liste Rouge Nationale

LC : Espèce de préoccupation mineure.

NT : Espèce quasi-menacée

VU : espèce vulnérable

NA : non attribué

**Sources :**

**odonates** : Liste rouge provisoire des espèces menacées en France (DOMMANGET & al., 2008), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

**mammifères, amphibiens et reptiles** : Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France & al., 2009), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

**Lépidoptères** : Liste rouge des espèces menacées en France (UICN FRANCE & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

**Orthoptères** : Liste rouge des espèces menacées en France (SARDET & DEFAUT., 2004), les espèces ont été évalués selon la méthodologie dérivée du travail de

(DUPONT., 2001) qui s'inspire lui même du travail effectué en Suisse par (CARRON et al., 2000).

1 : priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes ;

2 : priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction ;

3 : priorité 3 : espèces menacées à surveiller ;

4 : priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances.

**HS** : espèce hors sujet (synanthrope).

**LRNn** : Liste Rouge Nationale **nicheur** pour oiseaux (même codification que pour la LRN)

Sources :

Liste rouge des espèces nicheuses menacées en France (UICN France & al., 2011), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

**LRR** : Liste Rouge Régionale (même codification que pour la LRN)

**sources :**

**odonates** : Liste rouge des espèces menacées en région (VANAPPELGHEM & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003 ; UICN., 2011).

**mammifères** : Liste rouge des espèces menacées en région (FOURNIER., 2000 ; DUTILLEUL., 2009), aucune mention spécifiée de l'application de la méthodologie UICN.

**Reptiles/amphibiens** : Les indices de rareté provisoire (GON., inédit) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1993-2012.

**lépidoptères** : Liste rouge des espèces menacées en région (HUBERT & HAUBREUX., 2014), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003 ; UICN., 2011).

**Rareté**: Taux d'occupation du territoire régional en utilisant une maille de 25 ou 100 km<sup>2</sup>.

CC : Très commun

C : Commun

AC : Assez Commun

PC : Peu Commun

AR : Assez rare

R : Rare

**sources :**

**oiseaux** : Les indices de rareté (HAUBREUX & VANAPPELGHEM., 2013) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection

(VANAPPELGHEM., 2011) pour la période 1990 à 2011.

La période prise en considération pour le calcul de l'indice est de 1990 à 2011.

**odonates** : Les indices de rareté (VANAPPELGHEM & al., 2012) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1990-2010.

**mammifères** : Indice de rareté régionale chiroptères (DUTILLEUL., 2009). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al. (1990 et 1999). Période prise en compte non précisée.

Indice de rareté hors chiroptères a été recalculé à partir des cartes de FOURNIER (2000). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al. (1990 et 1999) pour la période 1985-1995.

**lépidoptères** : Les indices de rareté (HAUBREUX., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011), pour la période 2000-2010.

**orthoptères** : Les indices de rareté (CABARET., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1999-2010.

**Directive Oiseau** : Directive « Oiseaux » n° 79/409 CE du 02/04/1979

DO I = espèce inscrite à l'annexe I : espèce devant faire l'objet d'une protection spéciale.

DO II = espèce inscrite à l'annexe 2.

DO III = espèce inscrite à l'annexe 3.

**Protection nationale** : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 (JORF 5 décembre 2009) fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (PIII= Article 3)

**Avifaune :**

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRNn	LRRn	Rareté régionale	Directive oiseaux	Protection nationale
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> Linné, 1758	LC	D	AC	DOII	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> Linné, 1758	LC	NM	AC		PIII
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linné, 1758)	VU	NM	AC		PIII
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> Linné, 1758	NT	D	AC		PIII
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linné, 1758)	LC	NM	C		PIII
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linné, 1758	LC	NM	C	DOII;DOIII	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	LC	D	AC		PIII
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> Linné, 1758	LC	NM	AC	DOII	PIII
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linné, 1758)	LC		PC	DOI	PIII
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> Linné, 1758	LC	NM	C	DOII	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linné, 1758	LC	NM	AC	DOII	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> Linné, 1758	LC	NM	AC		PIII
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	NAa	NM	C	DOII	PIII
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linné, 1758)	LC	NM	C		PIII
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linné, 1758	LC	NM	AC	DOII	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> Linné, 1758	LC		PC	DOII;DOIII	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> Linné, 1758	LC	NM	C		PIII
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linné, 1758)	LC	NM	C		PIII
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	LC	NM	AC		PIII
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	NT	NM	AC		PIII
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i> Linné, 1758	LC	NM	C	DOII;DOIII	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linné, 1758)	LC	NM	C	DOII	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC	DOII	
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i> (Linné, 1758)	LC	NM	RR	DOI	PIII

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRNn	LRRn	Rareté régionale	Directive oiseaux	Protection nationale
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	LC	NM	AC		PIII
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> Brehm, 1820	LC	NM	AC		PIII
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> Linné, 1758	LC	NM	AC	DOII	
Grive litome	<i>Turdus pilaris</i> Linné, 1758	LC	NM	AC	DOII	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> Brehm, 1831	LC	NM	AC	DOII	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> Linné, 1758	LC	L	C		PIII
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> Linné, 1758	LC	D	AC		PIII
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i> (Linné, 1758)	VU	NM	AC		PIII
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linné, 1758)	LC	NM	PC		PIII
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC	DOI	PIII
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linné, 1758	LC	NM	C	DOII	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> Linné, 1758	LC	NM	AC		PIII
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linné, 1758	LC	NM	AC		PIII
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> Linné, 1758	LC	NM	PC		PIII
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Pic vert	<i>Picus viridis</i> Linné, 1758	LC	D	C		PIII
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC	DOII	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linné, 1758	LC	NM	C	DOII;DOIII	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linné, 1758	LC	NM	C		PIII
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linné, 1758)	VU	NM	AC		PIII
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linné, 1758)	NT	NM	AC		PIII
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> ( Vieillot, 1817)	LC	NM	C		PIII
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (Linné, 1758)	LC	NM	PC		PIII
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> (C.L. Brehm, 1831)	LC	NM	PC		PIII
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRNn	LRRn	Rareté régionale	Directive oiseaux	Protection nationale
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linné, 1758)	LC	D	AR		PIII
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S.G. Gmelin, 1774)	LC	NM	AC		PIII
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> Linné, 1758	LC	NM	AC		PIII
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	LC	NM	AC	DOII	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (Linné, 1758)	LC	D	C	DOII	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linné, 1758)	LC	NM	AC		PIII

## Inventaire des amphibiens et reptiles :

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRN	Rareté régionale	Directive habitat
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i> (Linné, 1758)	LC	CC	
Grenouille verte	<i>Pelophylax Fitzinger</i> , 1843		C	
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> Linné, 1758	LC	CC	
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	LC	C	
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	LC	AC	DHII;DHIV
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	LC	C	
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linné, 1758)	LC	C	
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i> (Linné, 1758)	LC	AC	

## Inventaire des odonates

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du Taxon	LRN	LRR	Rareté régionale
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	LC	LC	AC
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	LC	LC	CC
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	LC	LC	AC
Caloptéryx vierge septentrional	<i>Calopteryx virgo virgo</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	PC
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	AC
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	NT	LC	AR
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	LC	LC	AC
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	NT	EN	R
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	LC	LC	C
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	LC	LC	C
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O. F. Müller, 1764)	LC	LC	C

## Inventaires des rhopalocères (papillons de jour)

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRN	LRR	Rareté régionale
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1767)	LC	LC	C
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C

Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Nacré de la sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	LC	LC	AR
Paon du jour	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Petit sylvain	<i>Limnitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	LC	LC	AC
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Robert le diable	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	LC	LC	C
Tircis	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	C
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	LC	NA	CC

### Inventaires des orthoptères

Nom vernaculaire du taxon	Nom scientifique du taxon	LRN	Rareté régionale
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	4	CC
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	4	C

### Inventaires des mammifères

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRN	LRR	Rareté régionale
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i> Linnaeus, 1758	LC		CC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	LC	I	C
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> Linnaeus, 1758	NT		CC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	LC	I	PC
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i> Linnaeus, 1766	NAa		CC

**Fiches descriptives:**

## Les haies et le bocage

### Définitions et enjeux

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

- **Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.
- **Écologique** comme corridor biologique, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier
- **Paysager, esthétique** et donc **touristique**

La qualité d'une haie est fonction de sa capacité à assurer ces différentes fonctions.

### Les différents types de haies de l'Avesnois

Les haies sont constituées d'essences variées supportant bien la taille. On y rescence : l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Sureau (*Sambucus nigra*), le Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Prunier noir (*Prunus spinosa*), des Rosiers (*Rosa canina*). Ces haies sont souvent colonisées par des plantes grimpantes tel que le Houblon (*Humulus lupulus*), le Liseron (*Calystegia sepium*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Bryone dioïque (*Bryona dioica*) entre autres.

Les haies de l'Avesnois sont principalement de trois types :

On distingue les haies basses arbustives, les haies basses arborées et les haies hautes arborescentes.



*Illustration 2: Haie basse arbustive*

Les **haies basses arbustives** sont des haies de moins de 2m de haut. Elles sont généralement étroites (1m) et taillée très régulièrement (taille ou broyage annuel). Ces haies peuvent souffrir de la fréquence de tailles et des méthodes de broyage employées. Elles sont alors « trouées » à la suite de la mort de certains individus.

Les **haies basses arborées** sont des haies basses arbustives dans lesquelles sont présents des arbres de grande taille (plus de 3 m).



*Illustration 3: Haie arborescente*



*Illustration 4: Haie haute arborescente*

Finalement les **haies hautes arborescentes** sont constituées de plusieurs strates de végétation : une strate arborées, une strate arbustives et une strate herbacée. Elles sont généralement denses et nécessitent des opérations d'entretien moins fréquentes.

### Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.

En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'impact des modes de gestion du bocage de l'Avesnois sur les communautés d'oiseaux nicheurs des haies.

On y distingue deux grands types de gestion des haies :

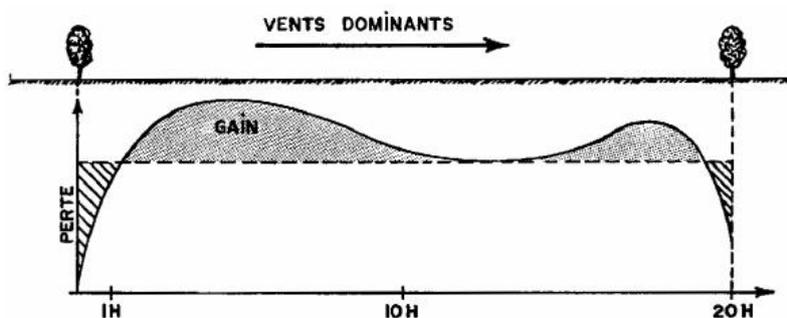
- un **mode de gestion intensif**, avec des haies basses, taillées sur les trois faces entourées de terres agricoles et de prairies ;
- un **mode de gestion extensif** avec un bocage composé majoritairement de haies hautes faiblement taillées, entourées de prairies.

Cette étude montre :

- **qu'un bocage géré de manière extensive accueille une communauté aviaire plus riche en abondance et plus diversifiée ;**
- **que la diversité en oiseaux augmente avec l'accroissement de la diversité de la haies ;**
- une « densité élevée de haies hautes dans le paysage semble favoriser l'installation d'espèces forestières alors qu'une densité plus élevées de haies basses semble favoriser les espèces des milieux agricoles. »

### Les haies et l'agriculture

Finalement, de nombreuses études montrent qu'en agriculture, les haies augmentent de façon significative les rendements des cultures en réduisant la casse par le vent des végétaux (feuilles, fruits), en régulant les températures, augmentant la quantité de pollinisateurs et ce sur des distance allant jusqu'à dix fois la taille de la haie.



*Illustration 5: Evolution du rendement des cultures en fonction de la distance dans la zone protégées par les haies brise-vent. (de Villele 1985) H= Hauteur de la haie*

**Contrairement aux idées reçues, les haies hautes sont favorables à l'agriculture.**

# Les étangs et mares prairiales

## Introduction

Les mares sont des dépressions plus ou moins profondes et de surface réduite, remplies d'eau au moins temporairement. Elles sont le lieu de développement et de reproduction d'une flore et faune typique très diverses.

Actuellement, toutes les mares situées dans les régions densément peuplées comme le nord de la France sont d'origine anthropique et sont les habitats de substitution pour de nombreuses espèces d'anciens marais ou tourbières asséchées.

## Description et intérêt des mares

Par définition, les mares ne constituent pas un habitat continu. Elles sont en effet réparties sur le territoire de façon ponctuelle. Il existe cependant généralement une connectivité entre elles par différents moyens :

- par l'eau, soit de la nappe phréatique, des eaux de ruissellement ou encore par les inondations ;
- par la faune qui peut transporter de graines et fragments de végétaux, du plancton...



*Illustration 3: Mare prairiale*

On a alors un réseau de mares qui bien que séparées forment un ensemble. Aussi la densité des mares est un facteur important et assure leur bon fonctionnement global.

Les usages et intérêts des mares sont divers :

Certains usages traditionnels sont en train de tomber désuétude comme réserve naturelle d'eau pour la **lutte contre les incendies** ou comme **abreuvoirs** pour le bétail. Elles sont remplacées par des abreuvoirs manufacturés. D'autre part, les mares jouent un rôle social de par leur **fonction paysagère, éducative ou de loisir** (comme la pêche). Enfin, les mares jouent un **rôle écologique** majeur en concentrant sur de petite surface une grande biodiversité. Les différents niveaux d'eau permettent l'installation de ceintures végétales, chacune constituée d'espèces distinctes. Elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie, d'hivernage pour la faune. De plus les mares permettent de réguler les niveaux hydrologiques, elles ont un rôle d'épuration et créent un microclimat favorable à de nombreuses espèces.

## Qualités écologiques des mares et menaces

Une mare qui assure ses fonctionnalités écologiques doit être capable d'accueillir un maximum d'espèce et de se maintenir dans le temps. Si elle a une profondeur de plus de 50cm, cette mare sera **permanente** (sauf conditions climatiques extrêmes). Sinon, il s'agira probablement d'une mare temporaire, ce qui n'est pas gênant. En effet, les mares **temporaires** peuvent accueillir de nombreuses espèces rares, végétales comme animales.

Les **berges doivent être douces** pour permettre l'installation des différentes ceintures de végétation et permettre l'accès des petits animaux (grenouilles, tritons par exemple) à l'eau.

## Menaces

La dynamique naturelle des mares conduit à leur **comblement**. En effet, les sédiments (boue, feuilles...) s'accumulent au fond de la mare, petit à petit, la profondeur diminue ; au bout d'un certain temps, la mare n'existe plus. Il faut donc curer de temps en temps et en partie seulement les mares afin de limiter le comblement tout en préservant la faune et la flore présente.

Les pratiques agricoles ont parfois un effet néfaste pour les mares. Les **remembrements** sont parfois la cause du comblement des mares.

Le surpâturage détruit les berges par le **piétinement des animaux**. Une mesure simple pourrait être de protéger une partie de la berge en limitant le passage du bétail sur une portion limitée de la mare.

D'autre part, un **enrichissement trop marqué** des mares conduit à banaliser la flore et faire disparaître les espèces les plus fragiles, les moins compétitives.

Dans les zones agricoles, l'épandage de **pesticides** est évidemment néfaste aux insectes liés aux mares et non nuisibles aux cultures. Ces pesticides s'accumulent dans les mares par les eaux de ruissellement et tuent aussi les larves aquatiques.

L'**introduction d'espèces exotiques** est généralement très néfaste à la vie dans les mares.



*Figure 1 Mare en voie de comblement*

On distingue deux menaces :

- l'introduction d'espèces exotiques susceptibles de créer un **déséquilibre** de l'écosystème présent ;
- la réintroduction systématique d'espèces entraînant des **surpopulations** a des fins de piscicoles par exemple.

La Perche soleil illustre bien le premier point. Cette espèce a été introduite d'Amérique du Nord en 1880, et s'est très bien acclimatée en Europe. Elle est très vorace, territoriale et se reproduit avec succès dans les eaux calmes. Ainsi, elle peut créer des déséquilibre en « prenant la place » des espèces locales.

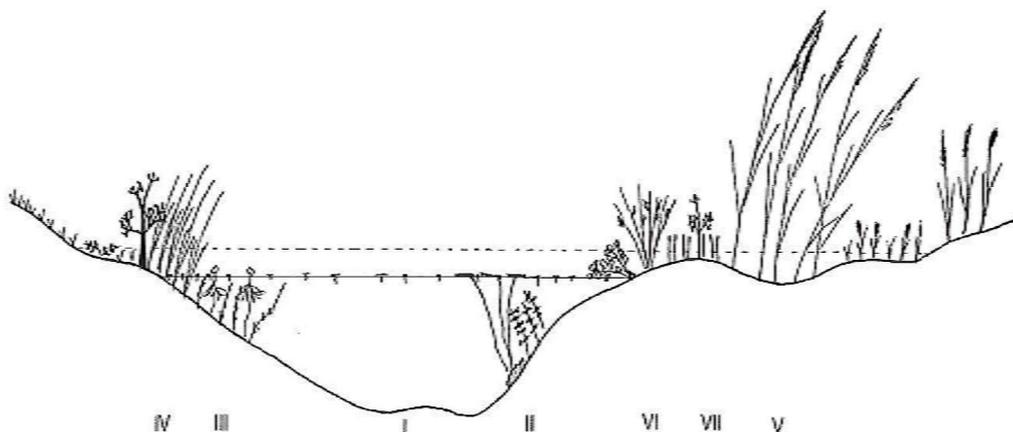
L'introduction systématique de carpes dans les étangs est un exemple qui illustre le second point. Ce poisson très prisé des pêcheurs peut atteindre de très grandes dimensions (40Kg pour 110cm) et vit longtemps. Omnivore, elle se nourrit de mollusques, de larves d'insectes de crustacés, écrevisses et de débris végétaux. Elle a tendance à beaucoup perturber le fond de l'eau empêchant les plantes aquatiques et amphibiens de s'installer. La faune ne peut plus se cacher et est décimée. L'écosystème est totalement déséquilibré et la biodiversité est extrêmement réduite.

## Description sommaire des différentes ceintures végétales

Une étude des mares prairiales du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a été réalisée en 2004 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Elle a permis d'identifier les différents types de mares selon leurs caractéristiques physico-chimiques (pH, profondeur, pentes de berges, conductivité, taux de nitrates et d'orthophosphate...) et leur composition floristique.

Concernant l'étude floristique, celle qui nous intéresse dans le cadre des ICB, cette étude se basait sur le schéma général présenté sur la figure 1.

*Profil théorique d'une mare prairiale et localisation des ceintures végétales.*



*Source: Caractérisation phytosociologique des mares avesnoises et identification d'espèces indicatrices. PNRA, CBNBL.*

Ce schéma présente le profil théorique des mares et la localisation des ceintures végétales. A chaque niveau topographique correspond une ou des végétations distinctes. Dans cette description, nous nous limiterons aux niveaux bas (niveau V), les niveaux supérieurs n'étant pas typique des mares. (prairie inondable, mégaphorbiaies)

**Niveau I: Herbier à lentilles d'eau.** Il se reconnaît facilement au **voile flottant** vert plus ou moins dense.

Espèces rares : Wolffie sans racine (*Wolffia arrhiza*), Morrène sans racines (*Hydrocharis morsus-ranae*)

**Niveau II : Herbier immergé des eaux calmes moyennement profondes.** Il s'agit d'herbiers enraciné d'espèces à feuilles immergées des mares **permanentes**.

Espèces rares : Potamot nageant ( *Potamogeton natans*), renoncule en crose (*Ranunculus circinatus*)

**Niveau III : Herbier immergé des eaux calmes peu profondes.** Il s'agit d'herbiers enracinés d'espèces à feuilles immergées des mares à émerision estivale.

Espèces rares : Callitriches à crochet (*Callitrichia hamulata*), Renoncule aquatique, Renoncules peltée

**Niveau IV : Prairies flottantes des eaux calmes peu profondes à émerision estivale**

Espèces rares : Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*) et/ou **Végétations pionnières des bordures perturbées à émerision estivale.** Espèces rares : Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), Plantain-d'eau lancéolé (*Alisma lanceolatum*)

**Niveau V: Roselières**

**Espèces rares :** Scirpe des lacs (*Scirpus lacustris*), Masette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*)

## Les systèmes prairiaux

Les prairies de l'Avesnois possèdent des différentes physionomies sous l'influence de deux facteurs principaux : les pratiques agricoles et l'humidité du sol. Elles hébergeront de ce fait des espèces de faune et de flore différentes les unes des autres, augmentant ainsi la biodiversité du territoire. Cependant, les pratiques agricoles actuelles associent fauche et pâturage sur les mêmes parcelles, durant la même année. De ce fait, l'alliance de ces deux pratiques homogénéise les milieux en diminuant les spécificités de chaque prairie, et le développement d'espèces floristiques propres à l'une des deux pratiques.

### Les prairies pâturées

La végétation des prairies pâturées varie en fonction de l'**intensité du pâturage**. D'une manière générale, plus le chargement sur une parcelle est important, moins l'intérêt floristique de celle-ci est élevé.

Un autre facteur joue un rôle dans la composition floristique des prairies pâturées, l'**humidité du sol**. En effet, les prairies pâturées humides (hygrophiles) et les prairies pâturées moins humides (mésophiles) ne posséderont pas le même cortège d'espèces végétales. Enfin, en règle générale, les prairies eutrophes, c'est à dire **fertilisées de façon assez courante**, possède un cortège d'espèces végétales plus faible que les prairies non fertilisées.

### Les prairies pâturées mésophiles (Prairies moyennement humides)

Les espèces végétales typiques de ces prairies sont la pâquerette (*Bellis perennis*), la Crételle (*Cynosurus cristatus*), le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*) et la Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*). On dénombre entre 15 et 20 espèces par relevé au sein de ces prairies.

Il existe principalement deux déclinaisons de ces prairies pâturées au sein du territoire de l'Avesnois, que l'on peut distinguer grâce à la quantité de nutriments présents dans le sol.

**Les prairies mésophiles très peu fertilisées** comptent une plus grande diversité floristique que les prairies fortement fertilisées.

**Les prairies mésophiles eutrophes** possèdent des espèces compétitives telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Ces espèces sont indicatrices d'une dégradation des habitats par l'apport trop important d'éléments minéraux dans le sol.

Ces deux prairies sont très communes en région.

### Les prairies pâturées hygrophiles (Prairies humides)

Au sein du territoire de l'Avesnois, il existe deux types de prairies pâturées hygrophiles. La présence de l'une ou l'autre de ces formations végétales est influencée par la durée de l'inondation de la prairie, par l'imperméabilité du substrat ainsi que par la charge de pâturage. Dans l'une, les espèces dominantes seront la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) et dans l'autre, le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) et la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*). Différentes stratégies sont développées par ces espèces afin de résister à la pression du pâturage : un développement aérien au ras du sol, un système racinaire très développé ou une faible appétence pour le bétail du fait de la composition des tissus.

Ces deux formations sont peu communes à assez rares à l'échelle régionale, et en régression. Elles sont notamment menacées par le drainage, l'intensification des pratiques agricoles ou la déprise agricole.

## Les prairies fauchées

De manière générale, les prairies fauchées sont **plus riches en espèces végétales que les prairies pâturées**. De plus, ces habitats sont plus rares en région et certains d'entre eux sont inclus dans la Directive Habitats de 1992.

Les prairies fauchées peuvent être divisées en **trois grandes catégories** en fonction de l'hygrométrie du sol et donc de la durée de l'inondation de celles-ci. Comme pour les prairies pâturées, l'intensité des pratiques humaines (fauche, fertilisation) influencent la richesse spécifique des parcelles ainsi que le développement d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

## Les prairies fauchées mésophiles (Prairies moyennement humide)

Ces prairies ne subissent que de **très faibles inondations**. Les espèces caractéristiques des prairies mésophiles sont la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Renoncule acre (*Ranunculus acris*) ou le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) notamment. Pour les plus riches de ces prairies, 15 à 25 espèces sont présentes dans un relevé. Deux types de prairies mésophiles peuvent être observés dans l'Avesnois:

Les **prairies pauvres en éléments nutritifs sont en régression** à l'échelle régionale et possèdent un grand intérêt floristique (présence d'espèces patrimoniales) et paysager. Lors de la période de floraison, de nombreuses espèces de lépidoptères peuvent être observées au sein de cet habitat. Cet habitat fait partie de la Directive Habitat de 1992 comme un habitat à préserver à l'échelle européenne.

Les **prairies plus riches en éléments nutritifs du fait de la fertilisation excessive sont assez communes en région**. Compte tenu de la présence d'espèces compétitives, la richesse floristique de ces parcelles est très faible. Ces dernières pourraient accueillir de nouveau des espèces végétales patrimoniales en diminuant la fertilisation sur le moyen terme.

## Les prairies fauchées moyennement inondables (Prairie humide)

Ces prairies sont composées d'espèces de prairies mésophiles ainsi que d'espèces végétales capables de se développer dans des **milieux inondés durant 3 mois de l'année**. Parmi ces espèces, on trouve la Silène fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ou le Populage des marais (*Caltha palustris*). Deux espèces caractéristiques de ces prairies sont patrimoniales en région : le Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*) et le Brome en grappe (*Bromus racemosus*)

Ces **prairies sont assez rares et en régression** à l'échelle régionale. Le drainage et l'intensification des pratiques menacent la préservation de ces prairies.

## Les prairies longuement inondables (Prairie très humide)

Ces prairies se développent sur des **secteurs inondés de 3 à 6 mois par an**. Les espèces caractéristiques sont l'oënanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*) ou le Gaillet des marais (*Galium palustre*). **Ces espèces sont très sensibles au pâturage, et à la durée des inondations hivernales**. De ce fait, l'application d'une gestion autre qu'une fauche annuelle exportatrice telle qu'un pâturage et un drainage entraînerait la disparition de ce **groupement végétal assez rare et menacé en région**.

## La disparition des prairies

Les prairies sont le siège d'une faune et d'une flore diversifiée. Comparativement aux cultures, elles permettent le développement de nombreuses espèces végétales qui peuvent être les plantes hôtes d'espèces de papillons, elles correspondent à l'habitat de prédilection de plusieurs espèces d'orthoptères, et enfin sont le garde mangé de l'avifaune.

Malgré de nombreux atouts environnementaux, le déclin des surfaces prairiales au détriment des surfaces de grandes cultures ne cesse de s'accroître en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis plusieurs décennies.

Pour preuve, la surface toujours en herbe (STH) est passée de 12,2 millions d'hectares en 1970 à 8 millions d'hectares en 2005 au niveau national. Dans le département du Nord, cette même surface a diminué de 9 % entre 2000 et 2010 passant de 88 000 ha à 80 000 ha.

## Planche Photographique



Lychnis  
fleur-de-  
coucou  
(Lychnis flos-  
cuculi)©  
COQUEL  
Loïc, CEN  
2012



Colchique  
d'automne  
(Colchicum  
autumnale)  
© COQUEL  
Loïc, CEN  
2012



Cirse des  
champs  
(Cirsium  
arvense)©  
COQUEL  
Loïc, CEN  
2012



Populage des marais (Caltha palustris)© GOUGAUD  
Sandrine, CEN

## Les plantes exotiques envahissantes

### Définition

Une plante exotique envahissante est une plante qui, introduite volontairement ou involontairement par l'Homme, s'établit en dehors de sa région d'origine et se propage rapidement au détriment des espèces indigènes.

### Impacts

- **Impacts écologiques**

Les plantes exotiques envahissantes entrent en concurrence avec la flore locale en formant des peuplements monospécifiques (une seule espèce) denses pouvant réduire localement la biodiversité, perturber les écosystèmes, et peut même changer le paysage.



*Tableau 4: Le Solidage, (Solidago canadensis) © Georg Slickers 2005*



*Renouée  
du Japon  
©Julie-Anne  
Jorant, CEN  
2012*



*Balsamine de l'Himalaya © Nathalie Delatre, CEN 2012.*

En plus des impacts sur l'environnement, elle peut poser des problèmes :

- **de santé publique** (comme des allergies) ;
- **économique** en portant atteinte aux activités humaines (perturbant la navigation ou l'écoulement des eaux par exemple).

En région, on peut citer la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou le Solidage, introduits pour orner les jardins et les parcs.

### Gestion

Il est recommandé de demander conseil au PNR avant d'intervenir sur les plantes invasives repérées sur la commune. En effet, que la gestion soit manuelle ou mécanique, des précautions sont à prévoir pour éviter leur dispersion. Il est également souhaitable d'assurer une veille des sites gérés pour s'assurer de la non repousse de ces espèces exotiques envahissantes.

## La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

### Description

Petite chouette trapue, grise brune tachetée de blanc aux yeux jaunes avec un sourcil blanc évident. Les deux sexes sont relativement semblables, la femelle étant un peu plus grosse que le mâle.

Espèce relativement diurne malgré son nom : *Athene noctua*, on peut d'ailleurs l'observer en plein jour perchée sur des poteaux, des murets ou des toits.



Chevêche d'Athéna © Jérôme Sottier

### Aire de répartition et protection

Répartie dans toute l'Europe et encore courante en France, la Chevêche pâtit toutefois ces dernières années la modification des pratiques agricoles: suppression des talus, des vergers, remembrement. Son milieu s'appauvrit: elle dispose de moins de cavités pour nicher (arbres abattus, ruines rénovées) ainsi que de moins de diversité alimentaire.

En région Nord-Pas-de-Calais, elle trouve un habitat favorable dans les Pays de Flandres et la Plaine de la Lys. Ses plus grosses populations sont toutefois observées dans le département du Nord : dans la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut ainsi que dans le bocage Avesnois. C'est une espèce emblématique du PNR de l'Avesnois.

### Habitats

C'est un oiseau de bocage qui fréquente les milieux ouverts et cultivés, notamment les vergers où elle niche dans des vieilles cavités d'arbres. Elle affectionne aussi les vieux murs et reste fidèle au même gîte d'année en année.

### Régime alimentaire

Régime alimentaire assez varié : elle consomme autant des insectes que des micromammifères mais aussi des petits reptiles (lézards), batraciens ou jeunes passereaux.

## Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*)

### Description

Libellule de taille moyenne à coloration générale vert métallique à ne pas confondre avec la Cordulie bronzée. Elle s'en distingue par la présence sur le devant du front d'une bande jaune transversale.



*Cordulie métallique (Somatochlora metallica)*-© CEN 2014.

### Aire de répartition et protection

Répartie de l'ouest et du nord de l'Europe à la Sibérie occidentale, l'espèce est bien répartie en France.

### Habitats

Elle fréquente les étangs, les étangs tourbeux, les lacs, les tourbières à sphaignes parfois dans les rivières lentes et les ruisseaux assez rapides.

En région Nord-Pas-de-Calais elle trouve un habitat favorable en Avesnois et sur le territoire du PNR Scarpe-Escaut où elle fréquente les étangs tourbeux et autres plans d'eau. Elle est connue principalement dans le département du Nord.

### Régime alimentaire

L'espèce se nourrit d'insectes chassés au-dessus des plans d'eau et étangs

## Le Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*)

### Description

Papillon de taille moyenne de la famille des Nymphalidae au dessus fauve dessiné de lignes et de points sombres.

Le revers des ailes antérieures est orange orné de marron, celui des postérieures jaune très clair avec des ornements de points blancs entourés de noir.



### Aire de répartition et protection

Présent du Nord de l'Espagne au Japon en passant par l'Europe et l'Asie tempérée. En France, il est localisé mais assez abondant surtout dans le Nord Est. Il est totalement absent de la région méditerranéenne. En Nord - Pas-de-calais, il est observé dans le Sud-Est du département, dans le Val de Sambre et plus à l'Est depuis le plateau d'Anor en passant par Solre-le-Chateau jusque Bousignies-sur-Roc en suivant la vallée de la Thure. C'est un papillon patrimonial en région Nord-Pas-de-Calais.

### Habitats

Il affectionne les prairies et clairières humides ainsi que les marécages et les tourbières. On peut aussi l'observer dans les prairies mésophiles.

### Période de vol et biologie:

Papillon univoltin (une seule génération) qui vole en été (Juin-juillet). Il pond ses œufs sur le dessous des feuilles de sa plante hôte : la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*). L'hivernation se fait selon les auteurs à l'état d'oeuf ou de chenille.

## Flore : Protection et rareté

### ***Protection nationale***

LRN : Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995

### ***Protection régionale***

LRR : Protection régionale. Taxon protégé dans la région Nord-Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1991.

### **Rareté**

- ✓E : exceptionnel ;
- ✓RR : très rare ;
- ✓R : rare;
- ✓AR : assez rare;
- ✓PC : peu commun;
- ✓AC : assez commun;
- ✓C : commun;
- ✓CC : très commun.

### **Menace**

- ✓CR = taxon en danger critique.
- ✓EN = taxon en danger.
- ✓VU = taxon vulnérable.
- ✓NT = taxon quasi menacé.
- ✓LC = taxon de préoccupation mineure.

## Distribution régionale

Les cartes de répartition des espèces à l'échelle régionale sont tirées des fiches espèces réalisées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul accessibles sur internet<sup>1</sup>. Elles représentent, l'état des connaissances actuel, la répartition régionale des espèces végétales selon un maillage de 4 x 4 km<sup>2</sup>.

Trois périodes de dernière observation des plantes dans chaque maille ont été choisies pour la réalisation des cartes.



<sup>1</sup> <http://www.cbnbl.org/nos-actions/mieux-connaître-la-flore-et-les/l-inventaire/les-plantes-protégées-et-menacées/article/accès-aux-données-sur-les-milieux>

<sup>2</sup> DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)

# Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)

Famille des Cyperacées

## Description

Espèce vivace, mesurant de 40 à 100 cm. Floraison entre juin et août. Plante glabre, à tiges dressée. Longues feuilles vert clair planes, rudes et aiguës au sommet. Inflorescence très rameuse en grande ombelle composée de rameaux d'épis nombreux épis vert brun réunis en petite tête. Cette espèce se développe toujours sur des sols hydromorphes humides à engorgés et assez riches.



Photographie de Manuel Pirot ©CEN, 2012

## Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Oui	-	Non	AC	LC

## Habitats de présence

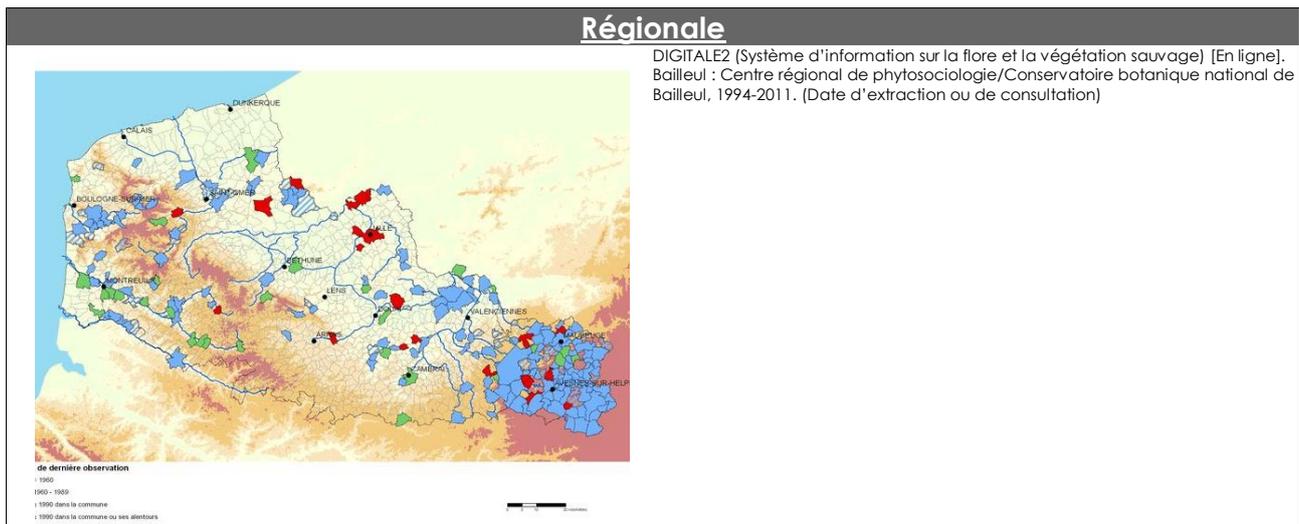
Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (CB : 37.2)

## Menace et conservation

En dehors des massifs forestiers où la plante est peu menacée, la Scirpe des bois est de plus en plus vulnérable dans les prairies en raison de l'évolution des pratiques agricoles.

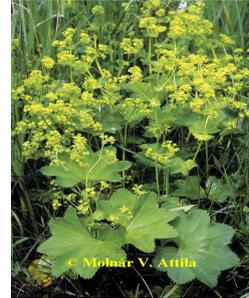
## Répartition géographique de l'espèce





## Alchémille glabre (*Alchemilla glabra*)

### Description



Plante vivace. Feuilles lobées et finement dentées à nervation palmé. Fleurs verdâtres groupées en cymes corymbiformes terminales.

### Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Alchemilla glabra</i>				RR	

### Habitats de présence

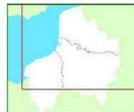
### Menace et conservation

Les populations d'Alchémille glabre sont la plupart du temps peu importante et localisée. La principale menace est l'aménagement (empiérement) et le drainage des layons forestiers. Le maintien de prairies forestières, même sur de petite surfaces disséminées dans les grands massifs forestiers est une mesure à favoriser et à développer.

### Répartition géographique de l'espèce

Régionale

DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2013. (Date d'extraction ou de consultation)



**Légende**

Couches de fond  
les régions

Répartition

Par commune

- signalé depuis 1990 dans la commune
- ▨ signalé depuis 1990 dans la commune ou ses alentours
- signalé avant 1990 dans la commune
- ▨ signalé avant 1990 dans la commune ou ses alentours

Localisation source  
(Accès limité)

- Localisation des populations
- Localisation des zones d'inventaires
- Localisation toponymique





**Parc  
naturel  
régional  
de l'Avesnois**

**Maison du Parc**

Grange Dimière  
4, cour de l'abbaye - BP11203  
59550 MAROILLES  
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60  
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69  
contact@parc-naturel-avesnois.fr  
N50° 8' 0,9234" E3° 45' 32,472"  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

espaces  
naturels  
régionaux  
Nord-Pas de Calais



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État Français

